

5650993

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/12/2020
Retour Préfecture : 18/12/2020



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 24 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 24 septembre 2020

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	4
4 - DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT. DELIBERATION MODIFICATIVE.	17
5 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 9 ET 16 JUILLET 2020. APPROBATION.	18
6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	18
7 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE. EXPLOSIONS DU 4 AOUT 2020 A BEYROUTH.	18
8 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	18
9 - COLLEGES ET LYCEES. CONSEILS D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	20
10 - ÉCOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE. ESIEE AMIENS. ASSEMBLEES GENERALES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	20
11 - EPCC ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. DELIBERATION MODIFICATIVE.	21
12 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. MLIFE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.....	21
13 - REALISATION DES ETUDES PREALABLES A L'OPERATION D'AMENAGEMENT BOREALIA 2. DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI. AVENANT N°1 AU PROTOCOLE.	22
14 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2020.....	24
15 - EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.	25
16 - LOCATION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE. PAIEMENT DE CAUTION.	26
17 - AMIENS. CITADELLE. TRANSFERT DE TERRAINS APPARTENANT A LA VILLE D'AMIENS AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE.....	26
18 - AMIENS. ZAC POLE LOGISTIQUE. RUE ROGER DUMOULIN. ENTREPRISE PAPREC. ACQUISITION D'EMPRISE.....	28
19 - CENTRE RESSOURCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE. CERDD. ADHESION. CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2022.....	28
20 - CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC. CATP. ADHESION.	29
21 - ASSOCIATION AGRO-SPHERES. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. COTISATION. ANNEE 2020.	29
22 - ANIMATION DES PEPINIERS ET HOTELS D'ENTREPRISES. AVENANT.....	29
23 - URSSAF PICARDIE. CONVENTION DE PARTENARIAT 2020/2024.	30
24 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 12EME EDITION. REGLEMENT.	31
25 - VOTE DU BUDGET. PROPOSITION DU PASSAGE A UN VOTE PAR NATURE.	31
26 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES. DEGREVEMENT COMPLEMENTAIRE DE 50% DE CINQ ANS EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS.....	33
27 - AMIENS. COLISEUM. REGIE. PAIEMENT PAR INTERNET. CONVENTION.	33
28 - AMIENS. NAUTILUS. REGIE. PAIEMENT PAR INTERNET. CONVENTION.....	34

29 - ADOPTION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.	34
30 - AMIENS. TOIT AUSSI. CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION, RUE DU DOCTEUR LOUIS FAFET. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	40
31 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. DESHERBAGE ET VENTE DES DOCUMENTS DESAFFECTES. REGLEMENT. ANNEE 2020.....	42
32 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE LA LANGUE PICARDE. CONVENTION.....	42
33 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SOCIALE ET SOLIDAIRE RECYCLIVRE. CONVENTION.....	43
34 - EPCC MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.....	43
35 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2020.	43
36 - PARC ZOOLOGIQUE. CREDA. PARTENARIAT 2020-2021. CONVENTION.	44
37 - PARC ZOOLOGIQUE. I-FAP ET ATM RUMINANTS. ADHESION. ANNEE 2020.	45
38 - SYNDICAT NATIONAL DES PATINOIRES. ADHESION. COTISATION. ANNEE 2020.....	45
39 - SUBVENTIONS SPORTIVES. REPARTITION COMPLEMENTAIRE. ANNEE 2020. CONVENTION. AVENANT.	45
40 - AIDE A LA LICENCE POUR LES CLUBS SPORTIFS. OPERATION COUPONS-SPORT. CONVENTION PLURIANNUELLE 2020-2022.	46
41 - PISCINES COLISEUM ET NAUTILUS. DISPOSITIONS PAR RAPPORT AUX ABONNEMENTS SUITE A LA FERMETURE LIEE A LA PANDEMIE DE COVID-19. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU COLISEUM SUITE A LA CRISE SANITAIRE.	47
42 - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL ET LA PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES EN MATIERE D'EAUX PLUVIALES. ADOPTA. ADHESION. ANNEE 2020.	48
43 - SIAEP DE BERTEAUCOURT-LES-THENNES. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE THEZY-GLIMONT. CONVENTION D'ACHAT D'EAU. AVENANT 1.....	49
44 - REHABILITATION DES STATIONS D'EPURATION DE SAINT-FUSCIEN ET SAINS EN AMIENOIS. ACQUISITION. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	49
45 - ACCES A LA DECHETERIE D'AILLY-SUR-NOYE POUR LES HABITANTS DE REMIENCOURT ET ESTREES-SUR-NOYE. CONVENTION.....	50
46 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. RESTAURATION, GESTION ET VALORISATION D'ESPACES NATURELS PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE. PROGRAMME 2020. SUBVENTION. CONVENTION.	50
47 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.	51
47.1 - VŒU RELATIF A LA DEFENSE DES COMMERCES DE PROXIMITE.	51
47.2 - VŒU « AMIENS METROPOLE RECLAME UN TRIPLE A POUR LA LIAISON FERROVIAIRE AMIENS-PARIS. ».....	55
47.4 - VŒU « AMIENS METROPOLE EXIGE DES AMELIORATIONS POUR LA LIAISON FERROVIAIRE AMIENS-PARIS ».....	57
47.3 - VŒU RELATIF AU RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN.....	61
47.5 - QUESTION ORALE SUR LA SECURITE DES CYCLISTES AUX CARREFOURS.....	64
47.6 - QUESTION ORALE « AMIENS METROPOLE AURA-T-ELLE SON PLUI AVANT 2026 ? »... 	65

La séance est ouverte à 18 h 11.

M. GEST : Mes chers collègues, je vais déclarer la séance ouverte.

Le mois de juillet a été particulièrement difficile pour certains de nos collègues et grave, et bien triste pour tout le monde puisque vous vous souvenez que lors du conseil d'Amiens Métropole précédent, nous avons appris le décès de notre collègue Ernest CANDELA. Et quelque temps après, c'est Jean-Claude BILLOT, qui était maire de Ferrières depuis très longtemps, qui a été aussi longtemps le président de l'Association des maires de la Somme et qui a effectivement beaucoup animé les réflexions des élus dans ce département, et qui siégeait au conseil d'Amiens Métropole depuis 2018, bien sûr depuis l'entrée de sa commune, qu'il avait souhaitée, au sein d'Amiens Métropole, eh bien, il a été victime d'un accident. Des accidents malheureusement bêtes et qui peuvent avoir des conséquences dramatiques, et ça a été le cas pour lui. Et donc, il nous a quittés et je voudrais évidemment, comme nous l'avions fait au mois de juillet pour Ernest CANDELA, vous demander d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire de Jean-Claude BILLOT.)

M. GEST : Je vous remercie.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Le point n° 1, ce sont les délégations de vote :

M. Édouard DUSSART	donne pouvoir	M. Dominique ÉVRARD
Mme Anne PINON, qui va peut-être nous rejoindre	donne pouvoir	M. Henri-Paul FIN
M. Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	M. Daniel LELEU
Mme Évelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
M. Tarik BAÏS	donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR

M. GEST : Et je n'en ai pas d'autres. Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs qui circulent dans la salle ? Non. C'est enregistré.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : L'ordre du jour appelle l'élection du secrétaire et du secrétaire adjoint pour la présente séance. S'ils sont présents et s'ils sont d'accord, je vous propose de désigner Monsieur Claude VITRY, que j'ai aperçu, je ne sais pas où il est. Voilà. Merci Claude. Et Thomas LHERMITTE, qui est là, pour remplir ces deux fonctions. Ils sont bien sûr tous les deux désignés.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Le point n° 3, c'est la communication du président sur le rapport d'observations définitives transmis par la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France relatif au contrôle des

comptes et de la gestion en matière de distribution d'eau et d'assainissement pour les exercices 2013 et suivants, qui vous a été communiqué. Comme le prévoient les textes, nous allons en prendre connaissance. Je passe donc pour cela la parole à Monsieur Éric MAQUET, qui est notre vice-président dans ce domaine, pour qu'il vous présente une synthèse de ce rapport. Éric. Il est où ? Il est par-là. Tu as la parole.

M. MAQUET : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à l'ensemble des élus.

Le rapport. Donc, le rapport de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France, je vais vous faire quand même rentrer dans le contexte. Le contrôle de la Chambre a démarré début novembre 2018 pour aboutir à la production du présent rapport final le 1^{er} septembre 2020, qui porte sur l'ensemble des missions du service de l'eau et de l'assainissement.

Les objectifs du service visent à garantir une distribution de l'eau potable conforme aux besoins de la population en quantité comme en qualité, à un coût maîtrisé.

La préservation des ressources d'eau potable et la protection du milieu naturel par la réduction des pollutions sont des enjeux majeurs de la gestion de service qui sont assurés principalement en régie. L'effectif mobilisé étant de 140 personnes. Elle dispose, pour cette mission, de 15 captages d'eau potable. Le service a été exploité en régie. 36 communes, 3 communes en délégation de service public.

Concernant l'assainissement, Amiens Métropole assure la compétence assainissement pour l'ensemble des 39 communes, l'assainissement collectif ou non collectif en fonction des zones du territoire. 10 stations d'épuration traitent les rejets des 24 communes équipées du réseau de collecte de 15 communes.

Dans ce rapport, les préconisations du rapport, on y trouve quatre rappels au droit et neuf recommandations. Je ne vais pas toutes les citer, je ne pense pas, parce que je pense que ça va demander du temps. Vous avez le dossier, l'ensemble du dossier. Nous avons 140 pages.

On a eu un rappel au droit n° 1 : constituer la régie des services publics d'eau et d'assainissement où là il y avait une réponse quand même. La Chambre conteste le statut de régie directe des services et estime que ceux-ci devraient être gérés a minima par une régie à autonomie financière. Sauf que l'article 2221 du code général des collectivités territoriales dispose en effet que les communes qui avaient des régies municipales avant le 28 décembre 1926 demeurent libres de conserver la forme de régie simple ou directe. Il y avait un petit peu de crispation avec ça, mais bon. Voilà.

Nous avons eu un rappel au droit n° 2 : communiquer chaque année le bilan de fonctionnement du système d'alimentation en eau potable, descriptif détaillé dans les ouvrages. Amiens Métropole estime remplir intégralement ses obligations fixées par l'article 2224 du CGCT, consigne générale des consignes des collectivités territoriales avec la transmission effective du bilan de fonctionnement 2019. Pour l'année 2018, l'indicateur de gestion patrimoniale est de 100 points sur 120 sur l'eau potable. La Chambre a d'ailleurs souligné, en page 21 de ce rapport, que la qualité du travail mené par la CAM en matière de gestion était de qualité.

Nous avons également un rappel au droit n° 3 : au lieu de calculer le rendement de réseau d'eau potable et définir un plan de lutte contre les fuites d'eau en réseau. La réponse qu'on a pu formuler était : à partir de 2016, le volume de service a été porté de 3,5 à 3,6 % pour tenir compte des volumes perdus lors des manœuvres illégales des hydrants constatés en période estivale. Les

hydrants, ce sont les bouches à incendie. Sur le territoire de la ville d'Amiens, un phénomène de street pooling observé l'été dans plusieurs villes.

La CAM estime que de ce fait, les rendements, conformément aux dispositions de l'article 2-24, sont contestés. Sa valeur faible qui en soi ne représente pas une non-conformité à la loi mais impose la mise en place d'un plan d'action contre les fuites.

La valeur du rendement en 2018 est de 68,8 % pour un rendement ciblé atteint de 71,7 %. Il y a des explications à donner sur cette valeur de 68,8 %. Si je fais une comparaison, à la sortie des réservoirs de châteaux d'eau, nous devrions être à 100 %, et à l'arrivée des robinets chez le particulier, nous perdons, à travers ce chiffre, 31 %, 32 % d'eau. Ça veut dire que l'état général quand même du circuit, l'état général des tuyaux et de l'acheminement est obsolète, vieillissant, cassant. C'est ce que vous voyez tous les jours quand même dans vos villes, sur Amiens, dans les communes environnantes. On a encore eu, cette semaine, place Gambetta, des fuites, et je remercie quand même les services pour la rapidité d'action pour colmater en plein midi et pouvoir faire même du porte à porte avec les commerçants. Et voilà. J'ai d'autres exemples. En mairie d'Allonville où on a eu de la casse aussi. On a eu de la casse sur Longueau. Il y a de la casse un petit peu partout. On sent bien que ce réseau est vieillissant. Il n'est pas d'aujourd'hui. Il est des années 75-80.

On a eu aussi la période, et c'est moi qui fais les commentaires, je dirais la période où on était... les canalisations en plomb. On nous a parlé de saturnisme, donc on a installé du PEE, c'est-à-dire du polyéthylène. Les tuyaux plastiques n'étaient pas forcément de qualité à cette époque et eux-mêmes sont cassants. Voilà.

C'est ce qui génère aujourd'hui un chiffre de 68,8 %, atteinte de rendement de 71,7 %. On pourrait aller beaucoup plus loin, surtout maintenant dans les orientations du développement durable, et même avec le plan climat énergie, puisque l'eau en fait partie. On pourrait monter à 74-75 % donc à travers des investissements, à travers des travaux. C'était une petite parenthèse.

Rappel au droit n° 4 : assurer la tenue d'un inventaire physique et comptable des immobilisations de stock. Là-dessus, effectivement, il y avait plus qu'un rappel. Le suivi des immobilisations pour ce budget sera activé dans le progiciel financier de la collectivité à compter de l'exercice 2020. Voilà. Ça, c'étaient les rappels au droit.

Et ensuite, vous avez neuf recommandations. Neuf recommandations sur lesquelles un travail avait déjà été effectué, important, mais on est dans la continuité avec les services de l'eau et de l'assainissement, en prévision à la fois dans les nouvelles années.

Ce que dit aussi ce rapport ou sa synthèse, et si on en tire la quintessence de ce rapport et l'analyse que je peux en faire ou qu'on peut en faire, il nous dit que la ressource en eau est abondante et de bonne qualité. Et ça, on en est contents. On en est tous contents. Avoir de la ressource en eau, on ne pourrait pas en dire autant dans certains départements. Et de bonne qualité, c'est-à-dire que le travail qui est fait, qui est réalisé à la fois par les stations d'épuration et puis les traitements, fait qu'on a, aujourd'hui, une eau de qualité et le rapport bien sûr, pour ça, nous félicite quelque part.

À l'envers du décor, par contre, il nous précise : « La politique de renouvellement des infrastructures des canalisations d'eau potable est trop faible. » À savoir que les investissements ne sont pas suffisants.

Aujourd'hui, il nous parle aussi du prix et je vais vous parler du prix. Je sais bien qu'il va y avoir peut-être des grincements de dents, mais en tout cas, quand on prend le prix de l'eau de la CAM, on est autour de 3,54 €, je parle de l'eau et de l'assainissement dans sa globalité, 3,54 €, alors que dans des départements, c'est-à-dire Artois Picardie Hauts-de-France, on est à 4,54 € ; 55 même. Et sur une moyenne française de 4,07 €. Donc, le magistrat de la Chambre régionale des comptes nous dit qu'on est bien trop bas.

Ce prix bas ne peut freiner les investissements et les renouvellements. On a des fuites. On a des casses. On a des réparations. On a de l'amélioration, si on sort un petit peu de l'eau potable, de l'amélioration de stations d'épuration, les châteaux d'eau aussi également, on a des abductrices aussi qui commencent à fatiguer. Les abductrices sont les points de captage qui alimentent les réservoirs. Donc, il y a un travail colossal de travaux.

Donc, le conseil de la Chambre régionale des comptes nous dit : « Aujourd'hui, ce n'est pas tenable. À des fins de pouvoir développer vos investissements, il est temps, pour vous, d'augmenter le prix de l'eau et non pas de l'assainissement. » Et nous envisageons bien sûr, pour cette fin d'année, l'augmentation du prix de l'eau. Le pourcentage n'est pas encore fixé. Nous en débattons. Nous en parlerons avec les services. Nous en parlerons avec le comité exécutif. Et nous en parlerons également avec l'ensemble des acteurs concernés bien sûr.

Qu'est-ce que je peux vous préciser ?

Ce qui nous fait plaisir en contrepartie, c'est-à-dire en contrepartie, en dehors de ça, et ça nous fait plaisir, suite au Covid, l'Agence de l'eau, pour relancer à la fois le BTP et surtout le monde économique et l'emploi dans le domaine de l'eau, vient de nous accorder une subvention de 800 000 € supplémentaire à des fins d'engager des travaux très rapidement. Par contre, en contrepartie, ils nous demandent d'attaquer les travaux, c'est déjà fait, dès 6 mois avec une durée de travaux mars 2022. Je ne vous donnerai pas les noms, mais on a des travaux en perspective sur Amiens, sur Boves, sur Longueau, sur Rivery, sur Ferrières, etc., etc. On en est là.

On peut envisager, on parle d'augmentation du prix de l'eau. J'ai écouté Monsieur le Président, hier, dans une conférence de presse et nous-mêmes on avait déjà soulevé et vous, des élus, en commission finances, sur un terme peut-être de la facturation beaucoup plus douce, c'est-à-dire douce, non pas douce, les chiffres sont là, mais est-ce qu'on peut envisager des facturations trimestrielles ? On est sur du semestriel ou on est sur de l'annuel. Certaines communes, il n'y en a pas beaucoup, Longueau est en mensualités, mais je dirais que c'est un passif de la Lyonnaise des Eaux qu'on a gardé. Sauf que ces factures trimestrielles, si on partait en tout cas, vous savez, à la fois les incidents sur le service, sur la charge de personnel aussi, est-ce qu'on est en capacité ? Et ça, on en parlera. C'est un sujet sur lequel on reviendra. Mais au moins on pourra peut-être adoucir de cette façon-là. Et voir aussi au bout de la chaîne le Trésor public s'il est en capacité aussi de travailler avec nous et dans ces conditions-là.

Voilà un petit peu la synthèse de ce rapport sur la Chambre régionale de commerce.

M. GEST : Des comptes. Pas de commerce.

M. MAQUET : Des comptes, pardon. Des comptes, au temps pour moi.

M. GEST : OK. Merci, Éric MAQUET. C'était son bizutage en quelque sorte et donc il nous a fait une première présentation à ce jour.

Nous savions bien évidemment le point essentiel des remarques de la Chambre régionale des comptes que nous avons à faire des efforts en matière de modification des canalisations. Nous le savions d'ailleurs tellement que nous avons décidé, lors du vote du budget 2020, d'augmenter, pourtant en année électorale, de 10 % le prix de l'eau, sans augmenter le prix de l'assainissement.

Mais nous savions que ça ne serait pas une opération qui ne se produirait qu'une fois, puisqu'effectivement nous avons un rendement, qu'Éric a évoqué tout à l'heure, qui est insuffisant. Alors, c'est vrai qu'on est à 68,8 %. Les meilleurs sont à 80 %, pas à 100 %. Mais ça n'empêche qu'on a beaucoup trop d'eau qui s'en va dans la nature, beaucoup trop d'eau qui provoque éventuellement des dégâts. Les fuites que nous avons produisent quelquefois des effondrements. On en a eu d'importants, derrière l'hôtel de ville, boulevard Jules Verne ou bien en bas de la rue Saint-Fuscien, deux jours avant l'arrivée du Tour de France, deux ou trois jours avant l'arrivée du Tour de France en 2018. On a des cas de maisons, enfin d'habitations endommagées. Il faut faire un effort supplémentaire.

Nous avons choisi, comme nos prédécesseurs, de ne pas augmenter trop le prix de l'eau depuis 2014. Mais aujourd'hui, il s'avère qu'il faut faire un effort. La Chambre régionale des comptes avait même, dans un premier temps, considéré qu'il aurait fallu augmenter de 30 à 40 % d'un seul coup. Ce n'est évidemment pas imaginable.

Je tiens à rappeler quand même, une fois de plus, que notre prix de l'eau est actuellement de 3,54 €, c'est-à-dire près de 1 € de moins que la moyenne des Hauts-de-France. C'est bien sûr toujours trop cher pour certaines familles. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur des factures plus régulières, peut-être effectivement, dans un premier temps, trimestrielles. Ça nous permettrait d'avoir des choses plus faciles à supporter que ce que nous avons jusqu'à présent.

Il faut donc y remédier. Ce sera prévu dans le vote du budget annexe, puisque l'eau et l'assainissement, c'est un budget annexe. On peut déjà dire qu'en revanche on pourra maintenir le prix de l'assainissement où il en est, donc la moyenne ne sera finalement modifiée que par l'augmentation du prix de l'eau.

Voilà ce que je voulais dire en complément d'Éric.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Oui, Madame. Oui, Monsieur. Je vous en prie. Zoé DESBUREAUX, d'abord.

MME DESBUREAUX : Merci. Ce rapport de la CRC est effectivement sévère mais est riche de nombreux enseignements. Ce n'est évidemment pas la première fois que le service eau et assainissement est (*inaudible : coupure de son*) du problème que les tarifs sont parmi les plus bas de la région et on peut ajouter du pays. Je suis désolée, j'enlève mon masque, je n'arrive pas trop à respirer.

M. GEST : Je vous en prie.

MME DESBUREAUX : L'eau finance l'eau, comme chacun sait, et chaque budget annexe, au contraire d'autres, comme celui des transports, s'équilibre exclusivement en fonctionnement, sauf exception, par les recettes perçues auprès des usagers.

Pour améliorer l'efficacité du réseau, la Chambre nous pousse donc à investir et pour cela à augmenter trop fortement les tarifs, au-delà de ce qui est acceptable pour un bien essentiel de la vie courante et compte tenu des capacités financières limitées d'une majorité de nos usagers.

Si je suis d'accord sur la nécessité d'améliorer le réseau en investissant plus et mieux, il y a ici un choix politique de première importance quant à savoir comment concilier cet objectif avec la volonté de ne pas écraser l'utilisateur.

Alors que se pose partout en France la question des tarifications solidaires, de la possibilité d'accorder la gratuité des premiers mètres cubes d'eau ou encore de différencier les tarifs en pénalisant certains usages excessifs, comme l'usage des piscines privées, par exemple, par rapport à ceux de la vie courante d'une famille, il faudra, pour notre métropole, trouver d'autres solutions que d'infliger des hausses brutales des tarifs. Par exemple, la possibilité prévue par les textes existe de décider, à titre dérogatoire, une participation exceptionnelle du budget principal pour faire face à la nécessité impérieuse d'investir, dès lors que cette obligation risque d'exercer une contrainte financière excessive pour les usagers. Cela permettrait de contenir la hausse des factures dans des proportions plus acceptables.

Autre piste à relancer en faveur du budget des familles : le paiement par prélèvement mensuel, vous l'avez mentionné, décidé en novembre 2013 et déjà appliqué dans trois communes, mais que vous n'avez pas poursuivi et étendu à toute la métropole. On trouve en effet dans le document une courbe inquiétante qui montre que les impayés n'ont cessé d'augmenter entre 2013 et aujourd'hui. Ce qui démontre la difficulté des familles à gérer des factures semestrielles trop importantes.

D'autres observations de la CRC sont plus contestables et inédites, comme celle nous incitant à gérer le service en régie autonome. Les précédents rapports de la Chambre n'avaient jamais évoqué une telle obligation et nous ne pouvons que nous opposer à cette injonction, sinon de démembrer le service, au moins d'autonomisation qui pourrait être une étape vers une privatisation ultérieure. Je souscris donc à l'analyse qui figure dans votre réponse à la Chambre qui est claire et qui marque l'attachement de notre collectivité au mode de gestion actuel. Je serai vigilante sur ce point, même s'il faut donner au service les moyens de s'améliorer encore dans l'intérêt des usagers.

Une autre remarque de la CRC critiquant la mutualisation des budgets et de la trésorerie ne manque pas de surprendre alors que cette méthode, qui ne date pas d'hier, est dans l'intérêt des finances de la collectivité et a toujours été saluée et montrée en exemple par de nombreux rapports précédents.

Bref, il faut faire la part des choses dans ce rapport et retenir ce qui peut nous faire progresser tout en gardant notre capacité d'arbitrage politique.

Ce service qui, rappelons-le au passage, délivre une eau de qualité, c'est dans le rapport et c'est bien là une reconnaissance essentielle, est un symbole en ce qu'il lie étroitement enjeu social et enjeu de développement durable et qui veille sur une richesse sans laquelle personne ne peut vivre. Il mérite pour cela toute notre attention pour en préserver tout le potentiel.

M. GEST : Merci. La parole à Ismaël BARA. Fabien VOULMINOT alors.

M. VOULMINOT : Merci.

La densité des recommandations listées dans le rapport de la Chambre régionale des comptes est telle que nous pourrions multiplier nos questions. Je n'en aurai que deux.

Je comprends que des investissements manquaient pour améliorer ou entretenir le réseau, que le rapport décrit un réseau proche de la rupture ou en tout cas sur une très mauvaise pente, puisqu'il

y a un taux de renouvellement de patrimoine insuffisant pour le maintenir au niveau bas qu'il est aujourd'hui.

L'eau est un bien vital. Aujourd'hui, son accès et sa qualité apparaissent pour le moins fragilisés par vos manques d'investissement et les trop faibles moyens qui y sont dédiés. Donc, comment pouvez-vous nous garantir pour prochainement, pour le futur accès à l'eau potable ?

Je comprends aussi à la lecture du rapport qu'Amiens Métropole partage l'exercice de sa compétence eau potable sur son territoire avec la CCI Hauts-de-France qui possède un réseau privé d'adduction et de distribution d'eau potable. La soustraction de ces gros consommateurs prive Amiens Métropole de ressources financières importantes pour équilibrer ses services et donc de fait elle fait peser sur les habitants un coût de gestion des équipements plus important que dans des agglomérations identiques.

L'eau est un bien commun et son usage domestique doit être accessible à tous, chacun contribuant équitablement en fonction de son utilisation et de son volume consommé. Envisagez-vous l'augmentation des tarifs comme l'unique ressource pour équilibrer vos comptes ?

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres remarques ? Non. Alors oui, Madame Assia NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Chers élus, bonsoir. Monsieur le Président de la métropole, le rapport concernant le contrôle et la gestion des comptes en matière de distribution d'eau et d'assainissement depuis 2013 pointe un défaut de politique en la matière. Quand je dis un défaut de politique, je veux dire une absence d'ambition politique pour permettre aux Amiénois de payer l'eau à un prix inférieur à la moyenne nationale et en toute sécurité. Car nous le savons tous, à Amiens, le réseau d'eau reste vétuste sur de nombreux secteurs. Tout le monde a en tête sa petite histoire de trou béant sur la chaussée formé par une rupture de canalisation, de la rue Dejean jusqu'au pied de la mairie. Ces multiples incidents masquent en réalité une absence significative d'entretien du réseau et de modernisation, et pour cause dans la métropole l'eau était, il y a encore quelques années, à faible coût comparé à la moyenne française.

Ce faible coût et de nombreux défauts de paiement ont empêché, c'est vrai, d'engendrer des bénéfices afin de perfectionner le réseau et de le rendre plus rentable, plus écologique et surtout plus sécurisé. N'oublions pas qu'à chaque incident, il aurait pu y avoir une ou plusieurs personnes, des enfants, des passants. Cela aurait pu être bien plus grave. C'est aussi une question de sécurité des citoyens.

Ce manque d'action politique durant toutes ces années concernant la modernisation du réseau de l'eau peut aussi avoir de graves conséquences sur la santé des habitants. L'achèvement de la modernisation du réseau, et notamment le remplacement total des canalisations en plomb, doit être également une priorité. Les risques pour la santé sont avérés.

Mais comment faire, Monsieur le Président de la métropole ? D'après le rapport, les caisses sont vides et les Amiénois ne peuvent que subir une énième augmentation de l'eau d'année en année.

Le risque, Monsieur GEST, d'octroyer la sous-traitance de la gestion de l'eau à une entreprise privée pour moderniser et le rendre plus rentable, notre réseau, le risque est grand. Le prix de l'eau et la modernisation du réseau d'assainissement doivent rester entre les mains de la seule métropole, malgré l'absence de véritable politique ces dernières années et d'un budget largement déficitaire.

Merci.

M. GEST : Renaud DECHAMPS. Est-ce qu'on peut donner un micro à Renaud DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Merci.

Monsieur le Président, avant de prendre la parole sur ce point, j'aimerais que tous les élus présents dans cette assemblée mettent leur masque. Même si nous sommes dans un endroit qui est vaste, même si la distanciation est appliquée, nous devons montrer l'exemple. Des bars, des restaurants se font verbaliser, c'est chose normale. Mais en tant qu'élus, nous devons montrer l'exemple et nous devons tous mettre des masques.

M. GEST : Oui. Juste une petite remarque, Monsieur DESCHAMPS : la police de l'assemblée, c'est moi qui la fais, pas vous. D'accord ?

M. DESCHAMPS : Je peux vous suggérer, Monsieur le Président, des choses.

M. GEST : Non. Mais le point, je tourne la page, ça n'est pas vous qui faites la police de l'assemblée. Les collègues sont séparés de telle manière qu'il n'y ait pas de problématique. Nous avons pris toutes les précautions. Il y en a même deux, ça me permet de les excuser au passage, qui ont été signalés comme cas contacts et qui ont décidé de ne pas venir siéger ce soir. Donc, nous faisons ce qu'il faut pour limiter les risques et évidemment nous portons un masque dès lors que la proximité des relations que nous pouvons avoir, surtout quand on s'exprime, rend les choses difficiles.

Donc maintenant vous pouvez continuer votre expression.

M. DESCHAMPS : Dont acte.

Sur ce rapport, il faut dire les choses : on n'est pas bons. On n'est vraiment pas bons pour ne pas dire mauvais sur la distribution. Sur la qualité de l'eau, on est bons. Sur la distribution, on n'est pas bons. Il y a un chiffre qui ressort, c'est 68 %, c'est-à-dire que quand il y a 100 litres qui partent, il n'y en a que 68 qui arrivent à destination, le reste part dans la nature. Pourquoi ? Comment on en est arrivés là ?

Moi, ce que je trouve malheureux avec mon équipe, c'est qu'il faille attendre ce rapport de la Cour des comptes pour évoquer le sujet dans une assemblée plénière parce que la loi nous l'impose évidemment. Mais sur les années passées, combien de fois a-t-on eu des alertes importantes sur ce point ? Quelquefois a-t-on évoqué les choses ? Mais à force d'évoquer les choses, pourquoi jamais n'y a-t-il eu de décision politique d'entamer une vraie programmation de travaux, comme ça peut être fait sur des travaux de voirie, sur des travaux différents d'investissement ? Et là, un petit peu acculés et face au mur, ça y est, nous mettons le sujet sur le devant de la scène et vous allez annoncer aux Amiénois qu'ils vont devoir payer plus cher leur facture d'eau.

Il y a dix rappels à la loi dans ce rapport. Sur les dix, il n'y en a que deux qui sont respectés. Il y en a huit autres où la Cour des comptes nous dit : « Vous êtes hors la loi et je vous mets en demeure, Amiens Métropole, de vous mettre dans les clous ». C'est beaucoup quand même, huit sur dix !

On le savait qu'il fallait investir. On le savait depuis longtemps. Je ne veux pas mettre en cause les services. Les services, ils sont là pour appliquer les consignes qui sont données par les politiques.

Pourquoi jamais de décisions claires n'ont été données pour mettre en place ces travaux ? Ça, c'est la première question.

Deuxième question, votre vice-président l'a évoquée : en commission, il y a une semaine, le groupe Amiens au Cœur a fait une proposition, enfin en tout cas a interpellé l'exécutif en disant : « On ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de payer les factures d'eau de manière mensuelle ». Rendez-vous compte, Amiens Métropole, c'est deux fois par an que ça arrive. Il y a des foyers qui reçoivent tous les 6 mois des factures de 200 ou 250 €. Alors, pour vous, pour moi, c'est facile à payer 250 €. Je suis administrateur du CCAS. Toutes les semaines, je vois passer des dossiers où c'est le CCAS qui doit subvenir aux factures et payer pour des Amiénois ces grosses factures qui tombent. Alors oui, la mensualisation, c'est une demande forte que nous avons faite. Vous l'avez entendue, puisque vous en avez parlé dans votre propos. Il est important de la mettre en place. Alors, si vous devez passer d'abord par une trimestrialisation, ce sera un premier pas. Mais on est tous capables de payer son abonnement de téléphone, son abonnement de gaz et d'électricité de manière mensuelle, il faut qu'on y arrive aussi pour l'eau.

M. GEST : Bien. C'est extraordinaire comme dans des assemblées politiques, on ne peut pas trop traiter les problèmes sérieux avec sérénité. Personne n'a jamais fait mystère à Amiens Métropole des besoins que nous avons à investir sur notre réseau d'eau. La preuve, et Monsieur DESCHAMPS en sera témoin puisqu'il était déjà membre d'Amiens et d'Amiens Métropole, il y avait eu un plan d'action qui avait été présenté à l'époque par Madame Colette FINET, qui était vice-présidente chargée de ce secteur ; plan d'action qui avait fait l'objet d'ailleurs d'un financement de l'Agence de l'eau. Donc, ce n'est pas que nous n'avons pas pris en compte ces difficultés. C'est que nous avons fait le choix, c'est vrai, de modérer le prix de l'eau, de ne pas l'augmenter, et en cela nous avons strictement fait la même chose que l'équipe précédente, celle de 2008/2014. Si je veux bien vous accorder quelque chose, certainement qu'en copiant cette équipe-là, ce n'était peut-être pas la meilleure solution.

Cela étant, on n'a pas attendu ce rapport, Monsieur DESCHAMPS, puisque vous étiez dans cette assemblée, vous ne pouvez pas ne pas vous souvenir que nous avons déjà décidé, l'année dernière, d'augmenter le prix de l'eau. Et pourtant, il y a peu de communes, de groupements de communes qui prennent des décisions d'augmentation l'année des élections. Mais nous l'avons fait parce que j'avais dit, à l'époque, que c'est un sujet sérieux qui mérite d'être justement examiné avec sérieux, sans démagogie, et donc effectivement de mettre des moyens supplémentaires que nous avons faits, puisque nous avons augmenté de 10 % le prix de l'eau. De 0 l'assainissement, parce qu'on peut faire sans, mais de 10 % le prix de l'eau.

J'ai entendu dans la bouche d'un ou d'une des intervenants le fait que c'était une augmentation trop brutale. Je voudrais quand même dire que l'augmentation, elle a consisté alors entre 12 ou 15 centimes le litre. 12 ou 15 centimes le litre et qu'en dépit de cela, nous avons, comment dirais-je, toujours des travaux qui ont été faits, bien sûr, et nous avons fait en sorte qu'on accélère, qu'on commence à accélérer les travaux. Ce n'est pas qu'on n'en a pas fait. C'est qu'on n'en a pas fait peut-être suffisamment et c'est la raison pour laquelle il y a effectivement nécessité d'augmenter le prix de l'eau.

Alors, on me dit : oui, mais il faut l'augmenter en faisant appel éventuellement, pour ne pas que ça pèse trop sur les ménages, au budget principal. Non ! On voit bien que ce qu'on nous demande en plus, c'est bien entendu de faire en sorte que le budget de l'eau assure seul le coût des opérations. Et donc ce n'est pas cela que l'on va, comment dirais-je, envisager.

Nous allons, dans les trois mois qui viennent, réfléchir au montant nécessaire. Il fera l'objet d'une discussion, le moment venu, en commission, et il fera l'objet d'un vote au moment du vote du budget. Et donc, nous faisons en sorte de mettre en place un prix qui nous permette effectivement de rattraper un petit peu de terrain et de faire en sorte que les canalisations soient en meilleur état.

Au passage, j'ai entendu dire qu'il fallait s'occuper du plomb. Alors, du plomb, ça fait très longtemps que l'agglomération effectivement s'occupe des branchements en plomb et j'ai entendu aussi que c'était un problème de santé publique. Sauf qu'il y a des médecins dans la salle qui ne me contrediront pas : on n'a jamais vu un cas de saturnisme depuis que cette affaire a été dénoncée, d'ailleurs par un laboratoire amiénois, il y a de cela bien longtemps, et qui a occasionné des dépenses insensées dans tout le pays pour un problème qui s'est révélé inexistant. Mais c'est vrai que ça a beaucoup pesé sur les dépenses et si on n'avait pas eu à faire ce genre de chose, c'est-à-dire de remplacer des branchements en plomb en plus par des matériaux qui sont moins solides en plus, nous aurions pu davantage, nous et nos prédécesseurs, progresser sur les canalisations elles-mêmes. Mais voyez comme quoi il faut toujours regarder les choses avec le maximum de sérénité et de sérieux.

Enfin, dernier élément de réponse : je suis bien sûr parfaitement au courant, je n'avais pas besoin non plus du rapport de la Chambre régionale des comptes, sur le fait que la Chambre de commerce et d'industrie d'Amiens, pas des Hauts-de-France, a effectivement la gestion du réseau d'eau de l'Espace Industriel Nord. C'est une question dont nous débattons avec la Chambre de commerce parce qu'effectivement ça ne correspond pas à ce qui devrait être. Ça existe depuis la création de l'Espace Industriel Nord, mais bien évidemment nous serons amenés, avec la Chambre de commerce, à regarder ce sujet parce qu'effectivement il existe depuis longtemps, je vous dis depuis l'origine. Je ne sais pas à quand remonte l'Espace Industriel Nord, mais c'est dans les années soixante ; 1955. Et donc, effectivement, c'est une chose que nous allons traiter parce que nous allons remettre les choses à l'endroit, si je puis dire, effectivement sur ce sujet.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme remarques. Entendre dire que nous avons attendu aujourd'hui, c'est faux. Entendre dire que nous avons augmenté le prix de manière trop brutale, c'est faux. Et surtout faire en sorte de l'augmenter progressivement, de manière à ce que ce soit acceptable effectivement et que, comment dirais-je, nous restions, en tout état de cause, largement en dessous du prix moyen des Hauts-de-France. Et dans les Hauts-de-France, que je sache, il y a aussi ailleurs des problèmes sociaux et des familles qui ont des difficultés. C'est la raison pour laquelle nous avons imaginé effectivement de progresser aussi sur le problème de la facturation. Il y a effectivement eu, dans le passé, des problèmes de relevés aussi des compteurs, avec des erreurs dans les relevés des compteurs. Et il y a aussi, mais de ce côté-là, nous avons progressé et ça a d'ailleurs retenu notre attention pendant le mandat qui s'est achevé. Et par ailleurs, nous allons faire en sorte d'aller effectivement vers une facturation trimestrielle. Nous ne sommes pas persuadés, sur l'expérience qui est menée dans trois communes de l'agglomération, qu'il s'agisse de la meilleure solution de faire de la mensualisation sur des sommes comme sont celles des relevés d'eau qui, je vous le rappelle, correspondent à de l'ordre de 400 € par an. Parce qu'après il faut aussi pouvoir percevoir les montants et donc on regarde quelle est la meilleure formule, si c'est la mensualisation ou si c'est déjà la trimestrialisation.

Une dernière chose. Je vous le dis : il n'est pas programmé que nous privatisions, comme ça a été suspecté par une intervenante, le service de l'eau. Ça n'a jamais été, pour l'heure, regardé et imaginé. Donc, c'est une remarque qui est sans objet.

Voilà ce que je pouvais vous dire et je m'en tiens là puisqu'il n'y a pas de vote sur ce point. Il s'agit simplement de la transmission du rapport au conseil.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Paul-Éric DÉCLE, notre nouveau vice-président au tourisme, pour qu'il nous dresse rapidement un bilan de la saison qui vient de s'achever et il va commenter, pour cela, le diaporama qui va vous être diffusé.

M. DECLE : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, au regard de l'année difficile que nous traversons, il nous a paru évident de vous livrer, ce soir, le bilan de la saison touristique d'Amiens Métropole entre le 1^{er} juillet et le 31 août en vous livrant des éléments de contexte et des chiffres à l'appui. Nous verrons, dans les prochaines secondes, que si ce bilan est contrasté, à l'évidence, on peut se dire qu'au regard des conditions dans lesquelles nous étions et dans lesquelles nous sommes toujours, certains sites touristiques ont un bilan plutôt bon, voire inespéré.

Donc le contexte : le début de l'année 2020 avait bien démarré. Sur le plan touristique et sur le plan événementiel, comme vous le savez, pas mal d'événements devaient avoir lieu, comme les 800 ans de la cathédrale, les 25 ans du festival de la BD, Amiens Capitale européenne de la jeunesse et évidemment la réouverture du musée de Picardie. Mais le coronavirus est apparu. Il y a eu le confinement qui a tout arrêté. Le déconfinement n'a pas permis, comme vous le savez, de redémarrer dans des conditions normales et de redémarrer rapidement.

Cet été, des hébergements sont restés fermés, certains d'ailleurs sont toujours fermés aujourd'hui. On a eu une quasi-absence de la clientèle internationale. On a eu quelques Belges, quelques Néerlandais, même quelques Britanniques en août, mais de manière beaucoup moins importante que d'habitude et de manière sporadique.

Le tourisme d'affaires n'a pas repris ou en tout cas il n'a pas repris en présentiel ou presque pas. On espérait qu'en septembre il puisse reprendre, mais au regard de l'évolution des choses, ce n'est pas possible. Néanmoins, pas mal de salons ont été maintenus en étant digitalisés.

Donc, une certitude : du coup, au regard de cette année si spéciale, le mot est faible, les résultats de l'activité touristique au niveau de l'année 2020 seront lourdement impactés. Mais nous n'avons pas été sans réaction et en premier lieu les socioprofessionnels du tourisme évidemment qui ont beaucoup réagi pendant le confinement sur le plan digital, et nous avons relayé sur les réseaux sociaux toutes les fois où c'était possible, mais aussi en permettant d'accueillir de manière sécurisante les touristes cet été.

Nous avons également mis en place des dispositifs, donc au niveau de l'État, au niveau de la région, mais aussi au niveau d'Amiens Métropole avec le plan de relance. Nous avons aussi fait différentes opérations, comme l'exonération des droits de terrasse pour les commerçants, la perception différée de la taxe de séjour, la prolongation du spectacle Chroma qui n'a pas été sans conséquence bénéfique pour la restauration, des campagnes d'affichage à Paris, à Arras, à Lille ou à Rouen.

Nous avons fait aussi pas mal d'accueils presse, donc vous les avez sans doute vus, France 2, TF1 mais aussi des magazines spécialisés sur les questions touristiques, comme « The good life France » ou « Nos cœurs voyageurs » sont venus et ont fait de beaux articles, parfois de 9 à 10 pages.

Et on peut également saluer deux actions du CRT qui a fait donc une vidéo promotionnelle du pôle métropolitain dans laquelle évidemment on voit Amiens et qui a remporté également un marché à

destination du marché chinois dans lequel ils ont tourné un film promotionnel de la région Hauts-de-France qui a notamment mis en avant notre ville d'Amiens et le quartier Saint-Leu.

Donc, si on regarde les chiffres, au niveau de la fréquentation de l'office de tourisme, on remarque que du 1^{er} juillet au 31 août, on a des chiffres quasiment équivalents alors que, vous le voyez sur la ligne du dessous, la part de la clientèle étrangère a considérablement diminué (plus de la moitié). Ce qui prouve, mais je pense qu'on l'a tous ressenti, comme la Région grand Est je l'ai dit, quelques Belges et quelques Néerlandais, mais beaucoup moins, qui sont venus à Amiens et qui ont compensé, en tout cas au niveau de la fréquentation de l'été, la perte de la clientèle étrangère. Les visites guidées individuelles ont, elles, augmenté de plus de deux tiers. Et évidemment les visites guidées de groupe et les prestations de groupe ont chuté, voire quasiment disparu, puisque, pour que vous vous fassiez une idée, 37 groupes ont annulé, ce qui représente plus de 2 000 personnes.

Du point de vue digital, il est à noter une chose. Donc, si on remarque le nombre de visiteurs sur notre site Internet, celui de l'office de tourisme est quasiment équivalent, on remarque que le nombre de pages qui ont été lues sur le site a doublé. Ce qui prouve, s'il était besoin de le démontrer, que cette crise sanitaire a provoqué, a accéléré la digitalisation de notre société et que donc cela nous donne une indication sur ce qu'il faut faire ces prochains mois et ces prochaines années. Il faut qu'on développe, les chiffres le montrent, une véritable stratégie de communication digitale de promotion de notre territoire.

Sur certains sites touristiques, donc, si on commence par la cathédrale, on remarque que la fréquentation de la cathédrale a baissé donc de 25 %, mais qu'on a quand même passé la barre des 100 000 visiteurs contre 134 000 l'année dernière, mais ça s'explique, je l'ai dit, par les visites de groupe qui ont presque toutes disparu.

Le spectacle Chroma a une fréquentation de -16 %, mais on approche les 100 000 visiteurs contre 113 000, et comme je l'ai dit, ces différentes visites et ces différents spectacles ont eu des bonnes conséquences sur la restauration, notamment sur les quartiers Saint-Leu et centre-ville.

Au niveau des balades en barque, l'association de sauvegarde de protection des Hortillonnages a fait quasiment le même score que l'été dernier, et c'est vraiment à noter, déjà en raison des conditions dans lesquelles nous sommes, mais aussi parce que pour des raisons sanitaires, les trois premières semaines de leur réouverture, ils ont décidé que la capacité de leurs barques ne pouvait pas dépasser 8 personnes sur 12. Donc, avec une jauge de deux tiers, les premières semaines, ils sont parvenus quand même, à quelques centaines de personnes près, à faire presque aussi bien que l'été dernier.

Quant au Festival international de jardins, vous l'avez sans doute tous remarqué, il a très bien fonctionné et il fonctionne très bien. Et la preuve en est puisque, malgré cette année si spéciale, il a fait +3,5 % de visiteurs cet été.

Pour les sites touristiques en régie, si on regarde le musée de Picardie, on peut noter l'excellent score de 11 800 personnes cet été. On a pris les chiffres de 2016, puisqu'il s'agit de la dernière année d'exploitation pleine et entière. On remarque que l'été 2016, on avait fait 3 000 personnes, là, on en fait (*inaudible : coupure de son*). On a fait plus que la moitié du total de 2016. Donc, c'est à noter. Ça veut dire que le musée a très bien fonctionné.

Le parc zoologique, je n'en parle pas. Vous voyez vous-mêmes : plus de 26 % de visiteurs, 118 000 personnes contre 62 000 l'été dernier.

Quant à la maison Jules Verne, la baisse de -50 % s'explique d'une façon simple : c'est une maison, donc par définition, la surface n'est pas très grande, la surface des pièces n'est pas très grande. Donc, il a été décidé de limiter la jauge au début à 15 personnes par heure. On a légèrement augmenté mais à peine, donc fatalement on ne pouvait faire que moins par rapport à l'année dernière. Mais il est à noter que la plupart du temps, pas tous les jours mais presque, la plupart du temps, on a fait le nombre maximum de visiteurs possible.

Un mauvais point néanmoins : le camping, sans surprise. Le camping du Parc des Cygnes, il faut savoir que c'est 80 % d'étrangers en temps normal. Donc, comme la clientèle étrangère a presque disparu, il ne pouvait faire que moins. On notera néanmoins que même si le score n'est pas bon, de -56 %, il n'est pas égal à -80, ce qui montre, comme on le dit depuis le début, qu'il y a vraiment eu un tourisme de proximité qui a compensé au quart la perte de la clientèle étrangère.

Au niveau du pôle métropolitain et de l'hôtellerie de plein air, on remarque donc qu'en juillet on a eu un taux d'occupation de 37 % contre 51 % en août, donc il y a eu une légère augmentation, même une bonne augmentation de 14 points entre juillet et août. Et le taux de satisfaction des gérants des campings a augmenté considérablement en août. Donc en gros, on leur a demandé s'ils étaient satisfaits de la fréquentation de leur camping au regard des attentes qui étaient les leurs. Donc, en juillet, c'est 50 %. En août, c'est 86 %.

Concernant l'hôtellerie tout court, donc le taux d'occupation moyen des hôtels. On remarque donc concernant les hôtels qui sont restés ouverts évidemment, je salue d'ailleurs les services de l'office de tourisme parce que d'habitude, c'est l'INSEE qui nous livre ces chiffres, mais toujours au bout de trois mois. Donc là, on ne pouvait pas attendre les chiffres de l'INSEE, donc les services de l'office de tourisme ont acheté, ont appelé une vingtaine d'hôtels de la métropole et donc sont arrivés, non pas à une photographie exacte de la situation, mais à une idée plus ou moins précise de la situation. Donc, on voit qu'il y a eu entre - 7 et - 12 % de taux d'occupation par rapport à l'été dernier pour les hôtels qui sont restés ouverts et qui ont donc accueilli les personnes qui avaient réservé dans les hôtels qui, eux, ont décidé de fermer, et donc évidemment la part de la clientèle étrangère a baissé aussi.

Et donc si on regarde les statistiques de l'hôtellerie tout court, on remarque que donc le taux d'occupation de juillet est de 47 %, c'est-à-dire un petit peu moins que la moyenne des Hauts-de-France, mais qu'en août on est passé à 59 %, ce qui est mieux que la moyenne de la région. Quant au degré de satisfaction des hôteliers, il est, en juillet comme en août, supérieur de plus de 10 points à la moyenne régionale.

Donc en résumé, comme je vous le disais au début, une saison touristique contrastée, mais certains sites touristiques ont très bien fonctionné. Certains restaurants aussi, on ne peut pas dire qu'ils ont très bien fonctionné, mais en tout cas, quand on interroge les restaurateurs, ils disent que l'été, ça a été pour eux une véritable bouffée d'air frais, un véritable bol d'air parce qu'ils ne s'attendaient pas à faire, pour certains d'entre eux, la clientèle qu'ils ont faite. Et donc, comme je vous l'ai dit, nous avons agi, ce printemps et cet été, pour relancer la saison touristique et évidemment on va continuer de le faire. À très court terme, c'est évidemment compliqué de se prononcer, puisque la situation sanitaire continue d'évoluer, mais à moyen et long terme, vous le savez, il y a eu des assises du tourisme l'année dernière qui ont dégagé 80 propositions pour mettre en place une stratégie touristique. Et donc notre boulot à moyen et long terme et donc ces prochaines semaines, c'est, avec les services de l'office de tourisme, de déterminer les priorités de la stratégie touristique, donc quel échancier, quelles mesures on met en place en priorité, avec quels moyens humains, matériels et financiers.

Mes chers collègues, je vous remercie.

DONT ACTE

M. GEST : Merci à Paul-Éric DÈCLE pour cette présentation qui est effectivement contrastée, mais moins grave en tout cas et moins inquiétante que ce à quoi nous aurions pu nous attendre.

Je vous rappelle que le prochain conseil métropolitain se réunira le jeudi 5 novembre à 18 heures. J'attire d'ores et déjà votre attention sur le lieu de réunion. Nous prévoyons éventuellement de le faire dans l'amphithéâtre Jean Cavaillès, au sein du cloître Dewailly, mais tout cela est encore sous réserve de décisions imminentes des services de l'État qui pourraient nous amener à peut-être avoir un conseil en visioconférence. Je vous le dis parce qu'il y a des décisions qui vont être prises, je pense au plus tard lundi, qui vont certainement, compte tenu de l'évolution de l'épidémie, nous amener à de nouvelles mesures de sécurité malheureusement. Tout cela évidemment vous sera confirmé en temps et en heure.

Je vous rappelle aussi qu'en fin de séance nous aurons à évoquer quatre vœux et deux questions orales. Alors, je précise d'entrée qu'il y a deux vœux qui s'adressent en fait à des compétences d'Amiens Métropole, donc on ne fait pas de vœux concernant les compétences d'Amiens Métropole. Je les transformerai donc en question orale de façon à pouvoir m'exprimer et qu'on ait un point de vue du conseil d'Amiens Métropole sur le sujet qui a été traité.

Voilà pour le point n° 3.

DONT ACTE

4 - DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT. DELIBERATION MODIFICATIVE.

M. GEST : Par délibération du 9 juillet dernier, le conseil m'a délégué différentes compétences selon les modalités et les limites prévues au code général des collectivités territoriales. Toutefois, à la relecture du document approuvé, il s'est avéré que des erreurs techniques subsistaient. On y parlait notamment de commune et non de communauté d'agglomération et, par ailleurs, les services ont souhaité, pour plus de transparence et de sécurité juridique, bien expliciter la délégation consentie en matière de marchés publics, d'accords-cadres, d'appels d'offres ainsi que de sinistres et droit de priorité.

Ces ajustements figurent au 4^e alinéa de l'article 2 qui a été complété par les termes « attribution, signature, exécution et résiliation ». Un 5^e point a été ajouté pour les groupements de commandes et un 6^e sur le dépôt des offres présentées dans le cadre d'appel d'offres.

Un 16^e alinéa concerne les conséquences dommageables des sinistres et enfin les conditions d'exercice du droit de priorité ont été fixées pour les biens dont le prix d'acquisition n'excède pas un million d'euros.

Toutes les décisions que je serai amené à prendre dans le cadre de cette délégation feront bien entendu l'objet d'un compte rendu devant notre assemblée, comme celui que vous lirez dans quelques instants au point n° 6.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 9 ET 16 JUILLET 2020. APPROBATION.

M. GEST : Les procès-verbaux des séances de ces deux conseils ont été mis à disposition de chaque membre de l'Assemblée. Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter. Quelqu'un a-t-il une remarque ? Non. Donc, ils sont adoptés.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 16 juillet et le 14 septembre dernier. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce sujet ? Non. Eh bien, les décisions sont entérinées.

DONT ACTE

7 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE. EXPLOSIONS DU 4 AOÛT 2020 A BEYROUTH.

M. GEST : Je vous propose de verser une aide exceptionnelle de 5 000 € à la fondation des architectes de l'urgence, qui, comme vous le savez tous, est une association locale qui agit là où les populations sont en détresse après une catastrophe, là où il est nécessaire de reconstruire un toit ou de remettre en fonctionnement le plus rapidement possible les centres de soins, les écoles et les bâtiments publics.

C'est bien sûr, cette fois, les événements du 4 août dernier à Beyrouth qui l'amènent à intervenir dans la capitale libanaise. Je n'ai pas besoin de vous remémorer ces événements tragiques.

L'association les architectes de l'urgence a son siège national à Amiens. C'est la raison pour laquelle, comme l'a fait le conseil municipal d'Amiens, la semaine dernière, nous nous proposons de leur venir en aide. Ils sont déjà allés sur place d'ailleurs pour faire un bilan de ce que malheureusement ils ont pu trouver comme dégâts ; dégâts qui sont immenses.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Comme vous le savez, dans chaque EPCI, l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs est obligatoire.

Le renouvellement du conseil d'agglomération engendre la nécessité de proposer de nouveaux représentants appelés à siéger au sein de cette commission.

La présidence est assurée de droit par le président de l'EPCI. Mais je vous informe que j'ai désigné pour assurer cette fonction Monsieur Benoît MERCUZOT.

Elle est composée en sus de 10 commissaires titulaires, chacun ayant son suppléant.

Plusieurs règles sont à respecter pour être autorisé à siéger au sein de cette commission. Si vous voulez bien, je vous fais grâce de leur lecture.

Je vous propose donc de désigner en qualité de titulaires :

- 1- Monsieur LEPOETRE Pierre
- 2- Monsieur RENAUX Jean-Claude
- 3- Monsieur DUFOUR Georges
- 4- Monsieur BIENAIMÉ Bruno
- 5- Madame DUVIVIER Laurence
- 6- Monsieur DARRAGON Franck
- 7- Madame TREFCON Maria
- 8- Monsieur DESSEAUX Patrick
- 9- Monsieur OURDOUILLÉ Pascal
- 10- Madame RAMBOUR Isabelle
- 11- Monsieur DEBART Joseph
- 12- Monsieur GUÉANT Éric
- 13- Monsieur BOCQUILLON Bernard
- 14- Monsieur DUFLOT Guillaume
- 15- Monsieur PENAUD Guy
- 16- Monsieur RIFFLART Pascal
- 17- Madame PINON Anne

Il y a un siège pour l'opposition. Donc, je ne sais pas ce que vous proposez. D'accord. C'est noté. Monsieur VOULMINOT, Isabelle SAVARIEGO, Hubert TAUFOUR.

Et en qualité de suppléants :

- 1- Madame BOUCHEZ Marie-Hélène
- 2- Madame ROY Mathilde
- 3- Madame CLECH Véronique
- 4- Monsieur JARDÉ Olivier
- 5- Monsieur DOREZ Thomas
- 6- Madame BRUNEL Anne-Sophie
- 7- Madame VERRIER Annie
- 8- Madame RODINGER Florence
- 9- Madame DEVÉZE Nathalie
- 10- Monsieur LORIC Jean-Christophe
- 11- Madame HAMADI Sonia
- 12- Madame LE CLERCQ Nathalie
- 13- Monsieur FOUCAULT Marc
- 14- Monsieur DESCOMBES Stéphane
- 15- Madame DELÉTRÉ Margaux
- 16- Monsieur BEAUVARLET Matthieu

Un siège pour l'opposition de suppléant. Oui. Donc, il s'agit de François DÉCAVÉ. Et un autre siège ? Non ? Oui. Je vais prendre Monsieur METAY. Et j'ajoute Éric MAQUET et Paul-Éric DÉCLE.

Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletins secrets ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - COLLEGES ET LYCEES. CONSEILS D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Conformément aux dispositions des articles R421-14 et R421-33 du code de l'éducation, je vous propose de procéder à la désignation des représentants d'Amiens Métropole appelés à siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées.

Pour les collèges, je cite d'abord le titulaire puis le suppléant :

Collège Amiral Lejeune Amiens	M. SAVREUX	Mme SAVARIEGO
Collège Arthur Rimbaud Amiens	M. TAUFOR	M. DÉCLE
Collège Auguste Janvier Amiens	M. GUÉANT	Mme DELÉTRÉ
Collège César Franck Amiens	Mme BOHAIN	M. TAUFOR
Collège Rosa Parks Amiens	M. DUFOUR	Mme BOHAIN
Collège Édouard Lucas Amiens	M. DUFOUR	Mme DELÉTRÉ
Collège Guy Mareschal Amiens	M. GUÉANT	M. BEAUVARLET
Collège Jean-Marc Laurent Amiens	M. BEAUVARLET	M. DOMISE
Collège Sagebien Amiens	Mme BOHAIN	M. PENAUD
Collège Jules Verne Rivery	Mme ROUSSELLE	M. DOMISE
Collège Joliot Curie Longueau	M. MAQUET	M. PENAUD

Pour les lycées :

Lycée Robert de Luzarches Amiens	M. DUFLOT	M. PENAUD
Lycée Madeleine Michelis Amiens	Mme BOHAIN	M. DUFLOT
Lycée Louis Thuillier Amiens	M. PENAUD	M. SAVREUX
Lycée Édouard Gand Amiens	M. DÉCLE	M. DUFOUR
Lycée Professionnel Édouard Gand Amiens	M. DÉCLE	M. DUFOUR
Lycée La Hotoie Amiens	Mme DELÉTRÉ	M. DARRAGON
Lycée Édouard Branly Amiens	M. MERCUZOT	M. DESSEAUX
Lycée Professionnel Édouard Branly Amiens	M. MERCUZOT	M. DESSEAUX
Lycée Delambre Amiens	M. GUÉANT	M. TAUFOR
Lycée Montaigne Amiens	M. GUÉANT	M. TAUFOR
Lycée Romain Rolland Amiens	M. MAQUET	Mme PINON
Lycée L'Acheuléen Amiens	M. DESSEAUX	M. DUFLOT

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - ÉCOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE. ESIEE AMIENS. ASSEMBLEES GENERALES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Comme je vous l'indiquais au cours de notre séance de juillet, lors de laquelle j'ai retiré ce dossier de l'ordre du jour, une fusion de l'ESIEE Amiens avec l'école de LASALLE doit être opérée très prochainement, très exactement le 1^{er} octobre.

Néanmoins, afin de pouvoir représenter la collectivité au sein de l'école supérieure d'ingénieurs dans l'attente de cette fusion, il convient de procéder à la désignation des représentants d'Amiens Métropole au sein de son assemblée générale, à savoir 6 représentants.

Je vous propose les noms suivants : outre moi-même, Madame Brigitte FOURÉ, Messieurs Olivier JARDÉ et Marc FOUCAULT, Mesdames BRUNEL et PINON.

Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletins secrets ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - EPCC ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. DELIBERATION MODIFICATIVE.

M. GEST : Lors de notre séance du 16 juillet, nous avons désigné 2 titulaires et 2 suppléants appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'EPCC École Supérieure d'Art et de Design.

Néanmoins, afin d'être complète, la liste des commissaires doit être composée de 4 titulaires et de 4 suppléants.

C'est pourquoi je vous propose de compléter la liste des titulaires. Il y a déjà Madame Isabelle SAVARIEGO et Madame Anne PINON. J'y ajoute Pierre SAVREUX et Madame Marion DOURNEL GARAT.

Et en qualité de suppléants, il y avait Olivier JARDÉ et Guillaume DUFLOT. J'y ajoute Madame Audrey BOCHE et Monsieur Marc FOUCAULT.

Pas d'observation(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. MLIFE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : Les statuts de la MLIFE stipulent que le collège des membres de droit est composé de 4 titulaires de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, dont le président ou son représentant, ainsi que de 4 suppléants. Or nous avons désigné 4 titulaires en juillet dernier au lieu de 3.

C'est pourquoi je vous propose d'abroger la délibération n° 42 du conseil du 16 juillet 2020 et de ne désigner que trois représentants en qualité de titulaires :

- Madame Nathalie LAVALLARD
- Monsieur Pascal OURDOUILLÉ
- Madame Claudine GALLIOT

Et en qualité de suppléants, les mêmes que précédemment :

- Madame Nedjma BEN MOKHTAR
- Madame Marie-Hélène BOUCHEZ
- Monsieur Thomas LHERMITTE
- Monsieur Marc FOUCAULT

Je vous informe également qu'étant membre de droit, j'entends déléguer à Monsieur Philippe THÉVENIAUD la fonction de président de l'association.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**13 - REALISATION DES ETUDES PREALABLES A L'OPERATION D'AMENAGEMENT BOREALIA 2.
DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI. AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE.**

M. GEST : Je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au protocole du 14 juin 2017 en vue de la réalisation des études d'aménagement du secteur BOREALIA 2, intervenu avec le Syndicat Mixte EuropAmiens.

Cet avenant modifie les articles 5 et 7 du protocole initial correspondant respectivement au planning prévisionnel et à la désignation des membres du comité de suivi.

En vertu de l'article 7 de ce nouvel avenant, seraient désignés pour siéger au sein du comité de suivi, outre moi-même, le vice-président délégué aux finances, Monsieur Benoît MERCUZOT, et le vice-président délégué au développement économique, à l'emploi et à l'insertion, Monsieur Marc FOUCAULT.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Pardon ? Monsieur PRADAT. Est-ce qu'on peut donner un micro à Monsieur PRADAT ? Merci.

M. PRADAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, aujourd'hui, sur les terres de Renancourt – Pont-de-Metz, qui deviendront la zone d'activité BOREALIA 2, on trouve des terres agricoles. En face s'urbanise actuellement BOREALIA 1 qui se partage entre logements individuels, collectifs, ou tertiaire. C'est un nouveau quartier qui reproduit un modèle d'extension, la ZAC Renancourt, de la ville qui n'est pas durable selon nous : extension des réseaux, loin des installations des pôles de services et du centre-ville. Ces 650 hectares qui vont être artificialisés pour y accueillir quels types d'activités ? Les questions restent entières.

Aujourd'hui, on discute de la réalisation d'études préalables, mais nous craignons que des négociations soient déjà en cours avec des entreprises de logistique, du conditionnement, des entreprises du tertiaire.

Nous avons suffisamment de friches urbaines à Amiens, de Gare La Vallée à Longpré en passant par Saint-Maurice ou Montières, pour étendre la ville en reconvertissant des délaissés urbains, en inventant un nouveau rapport au fleuve, notre histoire.

Amiens peut s'affirmer comme ville périphérique où il faut bon vivre, une ville inspirante, une ville en transition écologique, derrière l'urbanité, promouvons un urbanisme des faubourgs donnons envie de vivre ou rester à Amiens.

Cette zone d'activité, lancée pendant le mandat de Gilles DEMAILLY, devait initialement voir arriver des activités dites (*inaudible : coupure de son*). C'est donc ce projet que notre groupe souhaite que la métropole mène pour BOREALIA 2 et nous nous demandons si cet objectif sera réellement poursuivi. C'est pourquoi nous serons vigilants quant à cette étude préalable et pourquoi nous nous abstenons sur ce dossier.

M. GEST : Très bien, Monsieur PRADAT. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Non.

Bon. D'abord, quand vous dites que c'est loin du centre-ville, c'est l'entrée d'Amiens la plus facile : en cinq minutes on est en plein centre de la ville. Donc déjà, je trouve que qualifier de loin cette zone-là, c'est pour le moins particulier.

Deuxièmement, nous ne sommes en contact avec aucune entreprise à ce jour, s'agissant de l'installation sur ce site, parce qu'après les études, il y a aussi les aménagements et ça va encore prendre du temps. En revanche, vous n'êtes pas sans savoir que nous allons devoir concevoir le développement de nos communes de manière générale à travers, par exemple, le futur SCOT qui sera transformé au niveau du pôle métropolitain avec 0 artificialisation nette.

Il se trouve qu'aujourd'hui, s'agissant de l'habitat, nous n'avons pas de problème. Nous avons effectivement des ZAC qui ne sont pas terminées. Nous allons, d'ici quelque temps sans doute, avoir un CHU Nord qui va être libéré. Nous avons d'autres endroits pour construire de l'habitat sans difficulté. C'est vrai.

En revanche, j'ai eu l'occasion déjà de le dire, nous ne sommes pas, nous, pour la décroissance. Et donc il faut absolument disposer de terrains pour pouvoir accueillir des entreprises dans les mois, les années qui viennent. C'était d'ailleurs la fonction de cette zone qui a été imaginée par Gilles DE ROBIEN et Brigitte FOURÉ, et qui n'a fait l'objet d'aucune initiative sous le mandat 2008/2014. Aucune initiative.

Il se trouve que nous, nous prenons les devants. Nous faisons en sorte de ne pas être confrontés à une demande d'implantation d'une entreprise, ça nous est arrivé ces dernières années, de devoir dire aux entreprises qui s'intéressent à Amiens, et il y en a : non merci, passez votre chemin, nous n'avons rien à vous proposer.

Et j'ai vu aussi que vous aviez noté tout de suite le mot « logistique ». Alors ça, c'est extraordinaire comme quoi ce mot « logistique » provoque des fantasmes ! Monsieur PRADAT, la logistique, ces dernières années, à Amiens, a créé des centaines d'emplois. Des centaines d'emplois ! Et des emplois qui ne sont pas très qualifiés et je ne vais pas vous apprendre, parce que vous connaissez bien Amiens, que nous avons malheureusement beaucoup de personnels qui n'ont pas de grande qualification, qui ont fait l'objet de plans sociaux et qui cherchent des emplois. Donc moi, je ne suis pas un fanatique de la logistique, mais en revanche, je ne fais pas de fantasme présumé sur ce que serait la logistique, dévoreur d'espace, sans pour autant créer des emplois. Je vous conseille d'aller visiter le site Amazon de Boves. Vous verrez : ce n'est pas un grand méchant loup. Bon, en ce moment, on n'a pas le droit de le visiter, pour les raisons de virus qui circule. Et vous verrez que ça crée beaucoup d'emplois effectivement.

Donc moi, je ne me refuse à rien. Ce que je me refuse, en revanche, c'est de ne pas préparer notre agglomération à accueillir des entreprises. Ça, je m'y refuse. Et c'est la raison pour laquelle, compte tenu du développement de ces dernières années, du mandat précédent notamment, qui ont largement consommé les terrains qui étaient disponibles, compte tenu du fait aussi que nous avons trouvé beaucoup de friches en 2014 lorsque nous sommes arrivés, il n'y en a plus. Les friches industrielles, il n'y en a plus. La dernière, c'est celle de Goodyear et elle fait l'objet d'un début de reconversion par une personne privée qui a acheté le terrain, démoli l'usine et qui commence à construire. Donc très franchement, faire des a priori comme ça, je ne peux pas le comprendre.

Et j'ajoute que bien évidemment, si nous avons des entreprises qui touchent au domaine de l'environnement, pour faire très large, nous les accueillerons avec beaucoup de plaisir, dès lors qu'évidemment elles seront amenées à créer beaucoup d'emplois. Bon ça, ça reste bien sûr à démontrer parce qu'il y a des slogans puis il y a la réalité. Mais si véritablement nous avons la possibilité de développer dans ce domaine des emplois, on le fera. Et effectivement ces terrains-là s'y prêtent particulièrement.

Voilà ce que je peux vous dire. Il n'y a rien de prévu à ce jour. Nous travaillons pour l'avenir de l'agglomération sur le plan économique. Nous sommes prêts à accueillir tous types d'entreprises. Mais soyons bien convaincus d'une chose : c'est qu'il va falloir faire avec de nouveaux éléments et il faudra, à l'avenir, trouver, lorsque nous investirons sur tel ou tel secteur où une entreprise investira, il faudra que nous puissions compenser en termes de surface ce que nous avons consacré à la construction.

Pardonnez-moi de vous rappeler aussi que lorsqu'une zone comme BOREALIA, mais il y en a eu d'autres avant sur l'agglomération, quand une zone comme BOREALIA existe, c'est parce que déjà nous avons fait l'acquisition de terres agricoles, il y a déjà très longtemps d'ailleurs en ce qui concerne BOREALIA, avec une destination : la création d'activité économique. Donc, il n'y a pas de surprise, pas de nouveauté, pas de changement. C'est la mise en œuvre, parce qu'aujourd'hui nous avons peu de foncier disponible et nous avons besoin d'être prêts à accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois parce que même si nous avons progressé sur ce domaine, il nous reste encore malheureusement trop de demandeurs d'emploi.

Je dois dire aussi que les choses seraient peut-être plus simples si lorsque ces terrains, entre 2008 et 2014, ont été achetés, ils l'avaient été moins chers que ça n'a été, parce qu'ils ont été achetés très cher et surtout ils avaient tous été utilisables pour de l'économie, ce qui est loin d'être le cas. Très loin d'être le cas. Voilà ce que je pouvais vous indiquer sur ce sujet.

Ceci étant posé, on est un petit peu quand même éloignés du problème d'aujourd'hui qui consiste simplement à désigner des membres du comité de suivi dont j'ai évoqué les noms. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. Julien PRADAT, M. Fabien VOULMINOT, M. Ismaël BARA, Mme Émilie THEROUIN, Mme Evelyne BECKER (pouvoir à Fabien VOULMINOT), Mme Zoé DESBUREAUX, M. François DÉCAVÉ, Mme Assia NOUAOUR, M. Tarek BAÏS (pouvoir à Assia NOUAOUR) se sont abstenus.

14 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2020.

M. GEST : Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, accompagnées par la mission internationale, je vous propose, pour cette année 2020, de renouveler la subvention accordée à l'association Les Deux Rives pour un montant de 14 000 €, montant identique à celle versée en 2019.

Cette subvention serait octroyée à l'association au regard des déclarations d'intentions signées entre Amiens Métropole et la Province de Nador.

Je vous informe que cette association a également participé au projet Franco-Marocain "Mobilisation des Territoires Français et Marocains pour un Développement Durable", coordonné par Lianes Coopération, le réseau régional multi-acteurs de la coopération internationale.

J'aurai l'occasion, lors d'un autre conseil, de faire un point sur notre coopération internationale. Nous n'y consacrons pas de gros moyens, mais nous faisons des choses très rationnelles, très pratiques. Et chacun sait que lorsque dans un pays comme cette partie du Maroc que nous aidons particulièrement, ou avec nos amis du Cap-Vert, apporter l'eau courante, comme nous avons pu le faire déjà à plusieurs reprises, c'est un événement considérable dans la vie de ces citoyens-là et je suis très fier qu'Amiens et son agglomération participent à cela et permettent aussi un effet levier, l'Agence française de développement s'intéressant également à ce que nous faisons et bonifiant, en quelque sorte, largement l'aide financière que nous apportons.

L'association Les Deux Rives est l'association d'Amiens qui organise aussi La semaine des Deux Rives et c'est à elle que nous attribuons donc 14 000 € si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. GEST : L'association « Europe Direct Amiens, Hauts-de-France » bénéficie du label officiel européen de diffusion de l'information communautaire « Centre d'Information Europe Direct ». Elle a pour objet, d'une part, de sensibiliser le grand public à la construction européenne par le biais de documentation gratuite, lettres d'information, produits dérivés, etc., et d'autre part, de mettre en place des animations, telles que des conférences/débats, des journées d'information ou bien des interventions dans des établissements scolaires.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 ne lui a pas permis de réaliser plusieurs de ses actions qui étaient prévues au cours des trois premiers trimestres de l'année 2020 ; elles seraient, dans la mesure du possible, reportées au dernier trimestre et en 2021.

Je vous propose en tout état de cause de délibérer en faveur d'une aide identique à l'année dernière de 25 000 € afin de ne pas fragiliser les finances de cette association, d'approuver la convention afférente et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Nous sommes très dubitatifs sur cette association et sur ce Point d'Information Europe qui propose, comme la délibération l'explique, deux choses : l'information au grand public et puis l'animation de conférences/débats. Est-ce qu'il y a un bilan ? Combien de personnes, combien d'habitants de la métropole franchissent, chaque année, la porte de ce Point Info Europe ? Quelles sont les informations qui y sont données ? Quels sont les conférences et débats ? Voilà, j'aimerais vous entendre là-dessus s'il vous plaît.

M. GEST : Je vous propose une chose, c'est que pour 2021, parce que là nous sommes en fin d'année 2020 et évidemment l'épidémie a joué aussi un rôle néfaste dans l'activité de cette association, on vous fournisse un rapport complet et qu'effectivement on ait une interrogation sur la nature de l'aide que nous apportons à cette association. Ça ne me cause aucun problème de principe. Mais là, pour cette année, nous sommes en septembre 2020. Ce serait très désagréable

d'indiquer à l'association qu'elle ne va pas toucher la subvention sur laquelle elle comptait pour cette année. Voilà.

Je mets aux voix cette subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. Renaud DESCHAMPS, Mme Julia BELLINA, M. Christophe METAY et Mme Nathalie VAGNIEZ se sont abstenus.

16 - LOCATION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE. PAIEMENT DE CAUTION.

M. GEST : Je vous propose de verser une caution de 500 € TTC à l'agence Buscyclette pour non-restitution d'un vélo avec assistance électrique ayant fait l'objet d'un vol. C'est la Direction de la Communication qui disposait d'un contrat de location pour ce matériel, le vol a fait l'objet d'une déclaration le 5 mars dernier.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - AMIENS. CITADELLE. TRANSFERT DE TERRAINS APPARTENANT A LA VILLE D'AMIENS AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE.

M. GEST : Dans le cadre du projet de réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle, la ville d'Amiens a signé une convention en octobre 2008 permettant la mise à disposition à l'État, alors maître d'ouvrage du chantier, des parcelles de la Citadelle dites "intra-muros".

Plus tard, la communauté d'agglomération s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage du chantier contre la remise gratuite à l'État des bâtiments et de leurs terrains. Divers transferts ont été opérés depuis par délibérations, notamment pour le foncier en 2015 et les bâtiments en 2017.

Néanmoins, il a été révélé que les terrains d'assiette des divisions en volumes devaient être élargis en 2 points pour inclure, d'une part, l'escalier et la rampe d'accès situés au sud du bloc "Amphithéâtres" et, d'autre part, une portion du terrain à l'Est entre le casernement et le bâtiment F. Ces deux emprises représentent globalement une superficie de 91m².

Je vous propose donc d'acquérir gratuitement les emprises foncières concernées, les frais notariés étant estimés à 1 400 €.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame. Je vous en prie, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : C'est dans un contexte bien particulier que la rentrée s'est déroulée à l'université, pour certains et certaines en présentiel, d'autres en distanciel. Pendant ce temps-là, les travaux pourraient être terminés. La ville et la métropole règlent les derniers détails de cadastre sur le terrain de la Citadelle.

Pourtant, la Citadelle n'est pas terminée. En effet, les plans de l'architecte Renzo PIANO prévoyaient un restaurant universitaire. Étant donné la période difficile que les jeunes traversent, il paraît urgent de proposer une alternative alimentaire à prix raisonnable aux étudiants et étudiantes

plutôt que de la restauration trop chère pour leur bourse ou des files d'attente interminables dans les restaurants universitaires du quartier Saint-Leu.

De plus, en ces temps de distanciation physique, il serait bon de voir apparaître de nouveaux locaux également prévus dans la phase 2 du projet PIANO permettant d'assurer plus de cours en présentiel et une meilleure répartition des effectifs dans les bâtiments.

Alors que les étudiants et étudiantes relayent depuis des années la campagne « Mon amphi va craquer », alors qu'Amiens a tout intérêt à assurer à son université un rayonnement national, car le dynamisme de la ville repose beaucoup sur sa population étudiante, on prive les jeunes de conditions d'études qui auraient pu être remarquables. Ici, on se contente du minimum.

M. GEST : Madame DESBUREAUX, c'est un petit minimum à 118 millions. Vous avez des minimums particuliers, me semble-t-il. Enfin, je considère que les étudiants qui sont à la Citadelle sont des gens qui sont particulièrement bien soignés parce que véritablement les locaux qui ont été mis à leur disposition sont d'excellente facture.

Vous avez beau répéter ce que vous avez déjà dit au conseil municipal la fois dernière, le conseil municipal d'Amiens, je suis obligé de vous répéter qu'il n'y a jamais eu de phase 2 financée. Nous avons mis en œuvre le plan de financement et le dossier architectural qui avaient été arrêtés par l'équipe précédente. Et à aucun moment, il n'y a eu de phase 2 programmée et financée. Il y a eu un projet, mais vous savez, les projets, ça ne suffit pas. Il faut de l'argent en face et il n'y en avait pas. Et je n'ai pas eu non plus à demander à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à savoir la SEM Amiens Aménagement, de faire un restaurant universitaire qui n'était pas prévu et qui n'a pas été jugé utile par les autorités universitaires.

Vous savez : ce dossier-là nous a posé énormément de soucis pendant le mandat précédent parce qu'il y a eu des gros, gros problèmes au niveau de la construction, en dépit d'un choix d'architecte que nous aurions sans doute effectué de la même façon. Mais il se trouve que cette réalisation nous a causé beaucoup de soucis et que donc je pense qu'au moment où le choix a été fait, la question aurait dû être plus sérieusement étudiée de savoir si oui ou non c'était le rôle d'Amiens Métropole d'être maître d'ouvrage d'une telle réalisation. Cela relevait, de mon point de vue, davantage de la région Picardie de l'époque, mais nous l'avons assumé et nous l'avons assumé dans le cadre de ce qui était prévu et financé.

Et je vais vous dire une chose, une dernière chose : c'est que malheureusement quand je dis « financé », c'est finalement partiellement financé, parce que nous avons eu tellement de déboires techniques que nous n'avons pas payé ce qui était initialement prévu. C'était 106 millions au départ, sauf erreur de ma part. C'était 106 ou 108. On est arrivés à 118. Et ce n'est peut-être pas fini parce qu'il y a des procédures en cours. Et vous savez ce qui va se passer : eh bien, c'est la métropole seule qui va assumer le différentiel puisque ça n'a pas été prévu, cela, dans le contrat qui unissait l'État, la métropole, le département et la région. Et ça malheureusement, Madame DESBUREAUX, ça n'est pas notre fait ; c'est le fait de nos prédécesseurs. Nous assumons. Il y a une continuité de la collectivité. Mais venir nous reprocher aujourd'hui certaines choses, ça n'est vraiment pas sérieux compte tenu de ce que nous avons fait, de ce que nous assumons et de la qualité, encore une fois, de l'accueil à la Citadelle. Très franchement, je ne vois pas d'étudiants qui se plaignent de l'endroit où ils travaillent. Je peux même vous dire une chose : ça donne franchement envie de redevenir étudiant.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet. Je mets aux voix ce rapport sur, donc, ce terrain.

Au passage, je vous signale que j'ai accepté votre remarque alors que ça n'a pas vraiment de rapport avec le rapport qui est présenté. Il faut donc vous habituer à rester dans les sujets qui sont mis à l'ordre du jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - AMIENS. ZAC POLE LOGISTIQUE. RUE ROGER DUMOULIN. ENTREPRISE PAPREC. ACQUISITION D'EMPRISE.

M. GEST : Amiens Métropole a aménagé une voie de desserte dans l'Espace Industriel Nord, depuis l'avenue Roger Dumoulin, et a réalisé une aire de retournement pour poids lourds qui a impacté la propriété de l'entreprise PAPREC.

Cette dernière avait autorisé les travaux et accepté que la régularisation foncière intervienne moyennant l'euro symbolique. Les travaux étant aujourd'hui terminés, il convient de procéder à cette régularisation.

Je vous propose donc d'approuver l'acquisition d'une emprise d'environ 280 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section KT n°277 appartenant à la société PAPREC moyennant l'euro symbolique.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - CENTRE RESSOURCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE. CERDD. ADHESION. CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2022.

M. GEST : Le Centre Ressource du Développement Durable situé à Loos-en-Gohelle dans le Pas-de-Calais est un groupement d'intérêt public dont la vocation est d'outiller et d'accompagner les acteurs de la région vers de nouveaux modèles de société et de les inciter à contribuer aux transitions économique, sociale et écologique des territoires dans une dynamique partenariale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de nos politiques en faveur du développement durable, nouer un partenariat avec le CERDD est à la fois une opportunité de bénéficier d'un accompagnement et d'un appui opérationnel robuste pour la réalisation des projets, mais également l'occasion pour Amiens Métropole de soutenir une structure locale qui favorise l'innovation et alimente les collectivités par des retours d'expériences menées au sein du territoire des Hauts-de-France.

Je vous propose donc d'adhérer à cette structure, moyennant une cotisation annuelle de 8 000 €.

Il convient également d'approuver la convention d'objectifs d'une durée de trois ans, ajustable pour 2021 et 2022, et de m'autoriser à la signer.

Je vous invite également à désigner Monsieur Benoît MERCUZOT en qualité de représentant d'Amiens Métropole afin de siéger au sein de cette structure.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC. CATP. ADHESION.

M. RENAUX : Donc, je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à la Centrale d'Achat du Transport Public, créée en 2011 sous forme d'association loi 1901 par des élus locaux et des techniciens de collectivités territoriales.

Cet organisme a pour objet d'optimiser les achats en matière de transport public et permettrait à la collectivité d'élargir les sources potentielles d'approvisionnement sur cette famille d'achat.

L'adhésion est gratuite et sans obligation d'achat.

De plus, quel que soit le volume d'achat individuel, tous les adhérents bénéficient de tarifs optimisés.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - ASSOCIATION AGRO-SPHERES. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. COTISATION. ANNEE 2020.

M. FOUCAULT : En juillet dernier, vous vous en souvenez peut-être, nous avons renouvelé l'adhésion de la collectivité à l'association Agro-sphères. C'est une association qui promeut tout ce qui peut toucher à l'agriculture périurbaine et pour lequel nous faisons alliance et partenariat, Amiens Métropole et la chambre régionale d'agriculture.

Donc, en juillet, la cotisation à cette association était de 2 500 €, mais compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences, la présidente d'Agro-sphères nous a informés de sa décision, très sage, d'annuler l'augmentation des cotisations prévue initialement. Donc, nous ne paierons plus 2 500 € mais 1 200 €, ce qui justifie cette délibération, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - ANIMATION DES PEPINIERS ET HOTELS D'ENTREPRISES. AVENANT.

M. FOUCAULT : Il s'agit d'un avenant mais sur un point qui est intéressant. La gestion des pépinières et hôtels d'entreprises Septentrion et Amiens Le L@b et Jules Verne fait l'objet d'un partenariat entre Amiens Métropole et la CCI de Picardie depuis de longues années, dans le but de favoriser la création et le développement d'entreprises. La vocation de ces pépinières est de consolider les entreprises en création pendant les quatre premières années, c'est le maximum, de leur activité. C'est dans ce cadre qu'une convention de partenariat quadriennale, il me semble, a été approuvée par délibération du 20 décembre 2018.

Alors, j'en profite pour vous dire deux choses en termes de réussite et d'utilité de ces pépinières d'entreprises.

La première, c'est qu'on a un taux d'occupation sur les trois structures qui est en moyenne de 60-70 %.

La deuxième, c'est que ça accueille 120 personnes, ce qui est plutôt positif.

Et surtout le plus intéressant, parce que je pense que ce serait votre question, c'est : est-ce que finalement ces gens réussissent ? Est-ce que leur qualité d'entrepreneur s'épanouit dans ces pépinières ? Eh bien oui, puisque le taux de pérennité à 4 ans dépasse les 80 voire les 90 % pour le site Jules Verne (taux de pérennité à 5 ans mesuré en 2019).

Donc, cette convention est intéressante parce qu'en fait il manquait quelque chose dans la convention passée avec la CCI : c'était la possibilité d'occuper des espaces de ces pépinières pour des très courtes durées, pour des réunions notamment. D'où l'objet de cette convention.

Mais au-delà et compte tenu de la crise sanitaire, ça nous a permis d'accélérer sur une idée qui était d'ailleurs développée avant même la crise sanitaire, qui était de développer des espaces de télétravail dans ces pépinières d'entreprises et donc potentiellement pour des courtes durées. Des espaces de télétravail notamment proches de la gare pour des salariés d'Amiens qui travaillent aujourd'hui à Paris et qui, dans le cadre d'une négociation avec leur entreprise, pourraient avoir besoin d'un espace de travail plus commode que leur domicile. Et puis pourquoi pas à moyen terme pour des salariés parisiens qui pourraient trouver avantage à s'installer à Amiens en y élisant domicile ? Mais en sachant aussi qu'ils peuvent bénéficier d'espaces de télétravail très confortables à deux pas de la gare et de leur éviter, eux aussi, un certain nombre d'allers-retours sur Paris.

Alors, c'est un projet qui est donc porté techniquement à travers notamment cette convention, mais également en termes de communication puisque déjà cette semaine dans *Le Parisien* qui faisait un très grand reportage justement sur l'attractivité des villes à 1h-1h30 de Paris sur ce qu'on appelle donc des espaces de coworking. Grâce à l'activité du service communication et développement économique, il y a une première campagne de publicité vantant les mérites de ces espaces de coworking qui a été lancée. Et j'espère qu'on en aura assez rapidement des résultats positifs évidemment en liaison avec la crise sanitaire qui se poursuivra au moins jusqu'à l'été prochain et donc l'utilité très forte du télétravail.

Donc, je vous propose, Monsieur le Président, de signer cet avenant, sachant qu'on attend des recettes de l'ordre de 20 000 € à peu près sur la création de ces espaces.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - URSSAF PICARDIE. CONVENTION DE PARTENARIAT 2020/2024.

M. FOUCAULT : Le service emploi insertion d'Amiens Métropole souhaite développer son partenariat avec l'URSSAF Picardie pour obtenir une vision précise du territoire d'Amiens Métropole en termes de données socio-économiques liées à l'emploi et aux filières sectorielles de l'agglomération. Ce sont évidemment des tableaux de bord qui sont essentiels avec des très bonnes statistiques côté URSSAF et surtout évidemment dans la période que nous traversons où légitimement nous devons suivre de manière la plus fiable possible l'évolution de l'emploi sur la métropole.

J'en profite pour vous dire que le plan de relance que je vous ai présenté au mois de juillet est aujourd'hui pleinement opérationnel, puisqu'il a pu être complété suite à l'annonce du plan de relance national, aux accords entre l'État et la région. On a aujourd'hui, le président l'a dit lors d'une conférence de presse, 82 demandes qui ont été déposées depuis mi-avril. Mais nous avons pensé, enfin j'ai pensé, surtout dans la période actuelle avec les incertitudes, je pense qu'il y a

encore beaucoup de commerçants, d'acteurs économiques amiénois qui n'étaient pas forcément au courant encore du plan de relance. Et donc j'ai souhaité qu'on puisse mettre en place un numéro vert qui permettra d'être en contact facilement et directement avec le service développement économique pour donner toutes les informations nécessaires sur ce qu'Amiens Métropole entreprend ou sur ce qu'Amiens Métropole entreprend avec la région. Donc, numéro vert qui devrait être opérationnel d'ici le 15 octobre et sur lequel évidemment il faudra communiquer un maximum, y compris les élus. Je compte sur vous pour le faire savoir à tout acteur économique qui aurait une inquiétude ou tout simplement une demande d'information sur le plan de relance mis en place par Amiens Métropole.

Donc, la convention en question de l'URSSAF est d'une durée de 5 ans avec une périodicité régulière, donc je sollicite, Monsieur le Président, la possibilité que vous la signiez.

M. GEST : Parfait. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 12EME EDITION. REGLEMENT.

M. GEST : Merci à Marc FOUCAULT. Je reprends la parole pour présenter le rapport 24 à la place d'Anne PINON qui s'est excusée aujourd'hui.

Je vous propose d'approuver la 12^{ème} édition du « Challenge Amiens Campus », concours destiné aux étudiants et dont l'objet est la création d'activités.

Les étudiants souhaitant y participer devront s'inscrire avant le 11 décembre 2020 et remettre leur dossier de candidature comprenant la présentation de leur projet le 22 mars 2021 au plus tard.

Les prix remis aux candidats le seraient pour un montant global de 6 000 €, comme pour la précédente édition.

Ces prix seraient décernés au cours d'une manifestation qui serait organisée en mai 2021.

Je vous propose également d'approuver le règlement du concours.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - VOTE DU BUDGET. PROPOSITION DU PASSAGE A UN VOTE PAR NATURE.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, il s'agit de mettre en œuvre la possibilité que nous offre l'article L.2312-3 du code général des collectivités territoriales qui nous permet, parce que nous sommes une commune de plus de 10 000 habitants, de choisir entre deux modalités de vote du budget. Et il est donc proposé qu'à compter de l'exercice 2021 ce vote soit effectué par nature avec une présentation croisée par fonction.

On a en effet considéré qu'une analyse des coûts et des avantages de ces deux modalités, entre un vote par nature et un vote par fonction, nous a conduits à considérer que le choix d'un vote par nature permettrait notamment une plus grande souplesse et une fongibilité dans l'exécution

budgétaire, et que cela optimiserait par ailleurs le fonctionnement de plusieurs applications et outils numériques à notre disposition dans la conduite de cette exécution budgétaire.

Cette délibération, la loi nous oblige à la prendre durant la première année de notre mandature, et il faut préciser que le vote par nature ne nous exemptera pas de l'obligation de proposer une présentation croisée par fonction. Ce qui veut dire très concrètement que nous pourrions conserver l'intégralité des données actuelles et nous pourrions toujours procéder, ce qui est évidemment important, à la comparabilité des budgets entre les budgets antérieurs et les budgets à venir à partir de 2021, si nous votons cette délibération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie. Un micro à gauche, là. Monsieur VOULMINOT a la parole.

M. VOULMINOT : Oui, je vais faire une remarque. On a l'impression que donc ça change mais rien ne va changer. On aura toujours une possibilité d'une lecture par fonction du budget, pourtant on passe par nature.

La lisibilité des comptes, c'est toujours très compliqué, déjà pour les élus que nous sommes et davantage encore à une population quand on veut communiquer des dépenses ou des recettes d'une collectivité. Bon voilà.

Ça ne nous semble pas très clair les motivations de passer par nature. Je comprends les histoires de logiciel, je comprends la fongibilité entre les comptes, ce qui d'ailleurs pourrait presque nous inquiéter, à savoir une fonction aura-t-elle un budget arrêté ? De quelle façon pourrait-elle se prendre un coup de rabot ? Enfin voilà, ça nous questionne beaucoup. Donc, on a des doutes et quand on a des doutes, on s'abstient. Donc, nous nous abstiendrons.

M. GEST : Benoît pour une réponse.

M. MERCUZOT : Oui, quelques éléments de réponse pour dire qu'aucune autre collectivité, enfin ou en tout cas elles sont vraiment très rares, de notre taille, vote son budget par fonction comme nous le faisons actuellement. C'est sans doute qu'il y a une raison.

Sur la fongibilité, il n'y a rien d'inquiétant là-dedans. C'est-à-dire que nous trouvons, dans le budget tel que nous le votons aujourd'hui, quand nous avons des discussions budgétaires pour préparer le budget qui devrait, en toute logique, être d'abord des discussions de nature politique, puisque le budget est l'acte politique par essence, nous avons plutôt des discussions hyper techniques parce que comme les lignes par nature sont ensuite divisées par fonction, il nous arrive quelquefois de passer plusieurs minutes à discuter d'une ligne sur laquelle on a un chiffre de 1 000 €, par exemple. Et vous voyez bien que ce n'est pas à la hauteur des débats budgétaires qui doivent s'ouvrir au moment où l'on prépare le budget. Ça, c'est un premier élément.

Le deuxième élément, je l'ai indiqué la semaine dernière en conseil municipal, puisqu'évidemment nous proposons la même chose concernant le budget de la ville d'Amiens. C'est que cela prépare la vision, alors cette fois très politique et vraiment très fondamentalement intéressante, d'un budget qui pourrait être voté. Pour ma part, je souhaiterais, et ça fera l'objet d'autres discussions, que cela puisse intervenir avant la fin de ce mandat, sur la base d'une nomenclature stratégique de programmation. Et je sais bien que ce terme vous inquiète, on aura l'occasion d'en reparler notamment en commission des finances. Mais notamment au regard, pour prendre la région Bretagne, qui est la collectivité territoriale la plus en avance dans ce domaine-là et qui, pour le

coup, offre une vraie vision politique qui permet en même temps qu'on vote d'évaluer, d'avoir les indicateurs qui permettront d'évaluer la bonne réalisation de l'action en cause.

Je ne vais pas être plus long. Il me semblait que j'avais un autre élément à vous indiquer, mais il m'échappe à l'instant.

Voilà pour la réponse que je pouvais vous apporter.

M. GEST : Merci, Benoît MERCUZOT. Je vais mettre aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), MM. DÉCAVÉ, BARA, Mmes THÉROUIN, DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

26 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES. DEGREVEMENT COMPLEMENTAIRE DE 50 % DE CINQ ANS EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS.

M. MERCUZOT : Merci. Oui. Ça marche ? Voilà. Très bien. Merci.

M. GEST : Oui, ça fonctionne. Allez-y.

M. MERCUZOT : Ça fonctionne.

Alors, il s'agit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et il s'agit pour nous d'adopter le principe d'un dégrèvement supplémentaire, complémentaire de 50 % de 5 ans, en faveur des jeunes agriculteurs.

En effet, l'article 1647-00 bis du code général des impôts donne la possibilité aux collectivités locales d'accorder un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

Ce dégrèvement est de droit à hauteur de 50 % pour une période maximale de 5 ans et les collectivités, dont nous sommes, peuvent décider par délibération d'accorder un dégrèvement complémentaire de 50 % et de porter ainsi ce dégrèvement à 100 % toujours pour une période de 5 ans.

Il est donc proposé d'approuver ce dégrèvement complémentaire.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - AMIENS. COLISEUM. REGIE. PAIEMENT PAR INTERNET. CONVENTION.

M. GEST : Le point suivant, c'est toujours Benoît MERCUZOT qui va aborder les points 27 et 28, s'il veut bien.

M. MERCUZOT : Oui.

M. GEST : Que nous mettrons bien sûr ensuite au vote séparément, mais c'est le même sujet.

M. MERCUZOT : Voilà, c'est le même sujet. Il s'agit d'autoriser, de permettre le paiement par Internet pour les régies du Coliseum et du Nautilus en signant une convention.

En effet, il s'agit de permettre de signer une convention avec la DGFIP, la Direction Générale des Finances Publiques, qui permet donc le paiement par carte bancaire sur Internet pour deux de nos équipements sportifs que sont le Coliseum et le Nautilus.

Plus particulièrement, il s'agit du service de paiement en ligne PayFip. Ces conventions concernent la perception des divers droits d'entrée, prestations, ventes et locations afférents aux différents équipements compris au sein de l'Espace Loisirs et Sports Coliseum, où nous nous trouvons, Monsieur GUÉANT, vous semblez l'oublier, et concernant également le Nautilus pour le point 26.

Et pour ces deux dossiers, il est donc proposé d'approuver les conventions et il conviendra naturellement, comme d'habitude, de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer les conventions afférentes.

M. GEST : Très bien. Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix le point 27 sur le Coliseum.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - AMIENS. NAUTILUS. REGIE. PAIEMENT PAR INTERNET. CONVENTION.

M. GEST : Le point 28 sur le Nautilus. Même vote, je suppose ? Même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - ADOPTION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.

M. PENAUD : Chers collègues, nous devons adopter, ce soir, le plan local de l'habitat. Afin de bien comprendre l'importance du PLH, il convient de le situer dans l'arsenal réglementaire dont sont entourées les politiques publiques. Le PLH est situé entre le SCOT et les PLU ou PLUI.

Chacune des intercommunalités qui composent le pays du Grand Amiénois doit produire à son échelle trois documents : le PDU (plan de déplacements urbains), le PCAET, (plan climat air énergie) et enfin le PLH (plan local de l'habitat) qui mobilise notre attention ce soir.

Ce PLH millésimé 2021/2026 sera le second pour notre intercommunalité lorsqu'il sera rendu exécutoire. De quoi s'agit-il ? C'est le document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat, parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Outre la définition des besoins en logements, le PLH doit répondre aux besoins en hébergements et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain.

Ainsi que le montre cette diapositive, le processus d'élaboration a débuté lors de la précédente mandature, puisque le 13 février 2020 le conseil communautaire a arrêté ce second PLH. La crise sanitaire que nous avons vécue de mars à juin a bloqué le processus d'approbation.

Dès le renouvellement de notre assemblée, Monsieur le Président a adressé à chacune des 39 communes d'Amiens Métropole le document arrêté le 13 février en invitant les conseils municipaux à émettre un avis dans le délai de deux mois.

Ce délai, qui prend fin aujourd'hui, a permis à une douzaine de communes d'émettre un avis, tous favorables.

L'élaboration du PLH a fait l'objet à chaque étape de concertation avec les élus, les professionnels et l'État sous forme d'ateliers de travail thématiques, de rencontres individuelles des communes de la métropole, de réunions de concertation avec les membres du conseil d'Amiens Métropole, de questionnaires.

Ces rappels étant faits, venons-en au contenu du PLH.

Il comprend trois parties : le diagnostic, les orientations stratégiques et le plan d'action.

Tout d'abord, le diagnostic qui met en évidence deux constats.

Premièrement, le dynamisme démographique. Amiens Métropole comptait, au recensement 2017, 180 816 habitants permanents avec une relative stabilité démographique depuis 15 ans, suivie d'une période récente d'une tendance à la hausse.

Deuxième constat, le parc de logements. La métropole amiénoise comptait 93 000 logements en 2019 répartis pour moitié entre individuels et collectifs, mais de façon très inégale sur le territoire, construits pour 60 % avant toute réglementation thermique, dont un quart relève du parc social et un tiers du locatif privé.

Constat : plus de 10 % du parc de logements est vacant principalement dans le parc privé ; 7 000 logements sont dits en vacance commerciale, c'est-à-dire une vacance inférieure à deux ans ; 2 600 sont en vacance structurelle, donc une vacance supérieure à deux ans.

Deuxième partie des documents qui composent le PLH : les orientations stratégiques. Fortes de ces constats sur la démographie et le parc de logements, les orientations stratégiques s'orientent sur un scénario de croissance démographique raisonnable de 0,35 % par an pour atteindre le seuil de 187 600 habitants au 31 décembre 2026.

Les enjeux de la politique de l'habitat seront à la fois de répondre aux besoins liés au desserrement des ménages, de retenir sur le territoire les foyers qui se voient contraints de quitter la métropole parce qu'ils ne trouvent pas de logement répondant à leurs attentes et d'attirer les ménages issus de l'extérieur, notamment de l'Île-de-France et des départements voisins. Ces enjeux conduisent à préciser un objectif de production quantitatif mais également des objectifs qualitatifs.

En termes quantitatifs, l'objectif de construction est de 5 280 logements sur les 6 ans du PLH, soit une cible annuelle de 800 logements neufs et de 80 logements vacants remis sur le marché. Ces 880 logements annuels doivent être réglementairement déclinés en plusieurs clés en concertation avec chaque commune et sont répartis par segment entre le locatif social, l'accession sociale et l'accession privée.

Il convient, à ce stade, de souligner que ces chiffres tiennent compte des programmes en cours de développement et qui seront livrés au cours de ce second PLH. Sur un objectif de 4 800 logements

neufs, 4 500 sont d'ores et déjà identifiés, principalement dans les secteurs de développement, les ZAC et les friches existantes.

Dès lors, une fois les attentes quantitatives fixées, les objectifs qualitatifs revêtent une importance majeure. La qualité résidentielle et environnementale doit être au centre des réflexions pour conduire à un habitat désirable en développant l'habitat individuel, fût-il dense, ou des collectifs à taille humaine dotés d'espaces extérieurs en proposant des logements familiaux, en travaillant un modèle économique compatible avec les ressources du ménage, un habitat pour tous avec une performance thermique allant vers l'autonomie énergétique.

Si ces orientations stratégiques conduisent à réorienter la production neuve dès aujourd'hui, elles doivent également être intégrées dans nos actions à destination de l'habitat existant. Il s'agit bien évidemment d'améliorer le confort de vie des propriétaires occupants au travers de la rénovation énergétique ou de l'adaptation vers un habitat requalifié, mais également de lutter contre l'habitat indigne ou indécent principalement rencontré dans le locatif privé. C'est dans ce cadre que le permis de diviser, instauré lors de la séance du conseil communautaire du 13 février 2020, sur certains quartiers amiénois, prend toute sa signification.

Une fois les orientations stratégiques posées, le PLH détaille dans sa troisième partie le programme d'actions envisagé. Je vous invite à vous reporter au document dont vous avez été destinataires pour prendre connaissance de ce programme d'actions.

La concertation avec les communes d'Amiens Métropole a permis de définir les priorités suivantes :

- Un habitat désirable,
- Un habitat requalifié,
- Un habitat pour tous,
- Et un rôle fédérateur de la politique de l'habitat exercé par Amiens Métropole.

Le PLH doit aussi comprendre un premier cadrage financier des moyens consacrés à la politique de l'habitat. Il s'élèverait à 24 700 000 € pour Amiens Métropole, dont une partie est consacrée à la gestion des aires d'accueil destinées aux gens du voyage, à la convention NPNRU et à des dispositifs existants qui pourraient être reconduits : le P2A, pass accession Amiens, prêt à taux 0 local ou le PSLA qui est un prêt social location-accession. Et 14 400 000 € dédiés à l'amélioration de l'habitat privé, soit pour environ 380 logements par an.

Voilà, mes chers collègues, la présentation du projet de ce deuxième PLH qui couvrira la période 2021/2026 qui est soumis à votre vote et sur lequel Monsieur le Président va vous inviter à délibérer.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? Oui, je vous en prie. Monsieur DÉCAVÉ a la parole.

M. DECAVE : Bonsoir. Merci.

Quelques remarques de forme pour commencer et un rapport d'étonnement sur un certain nombre de chiffres, qui servent à fonder les préconisations de ce PLH, qui sont issus de 2014 et qui semblent, du coup, difficilement à même de nous donner une visibilité à l'instant t des besoins de la

métropole. Et puis sur la forme, puisque c'est un document important, le plan local de l'habitat, notamment dans sa dimension démocratique dans ce qu'elle donne à voir aux citoyens de quelle direction on prend pour un certain nombre d'années, l'absence totale de glossaire, de choses qui permettent, moi, étant novice en politique, de s'approprier ces sujets. Je pense qu'il y a un réel effort à faire sur cette question.

Alors, les chiffres de 2014 ne prennent pas en compte notamment un certain nombre de constructions de logements qui ont été réalisées à Amiens et qui l'ont été, c'est dit dans le rapport, par le biais notamment du dispositif de la loi PINEL qui a quand même vu sortir de terre à Amiens un certain nombre de logements qui étaient des biens en investissement et pas forcément répondant aux besoins des Amiénois sur un certain nombre de sujets. Donc, il y a sans doute des choses à rééquilibrer sur cette question effectivement.

Et puis sur la question du type de logement qui est proposé, alors, j'entends bien la volonté, à l'échelle de la métropole, de favoriser, enfin on y reviendra d'ailleurs, pas forcément à l'échelle de la métropole, de faciliter les dispositifs d'accession à la propriété qui correspondent à un besoin et à une demande, mais je voulais attirer un petit peu l'attention sur le fait qu'il n'est pas fait mention de quel format de dispositif d'accession à la propriété. On a un format assez binaire de maison individuelle avec du coup petit terrain. Enfin voilà, on a vu beaucoup de choses, des choses intéressantes sortir, mais il y a quand même un risque à ce qu'on généralise ce modèle de formule d'accession à la propriété avec des besoins qui ne seraient pas, du coup, à notre sens, pris en compte. Notamment parce qu'il est peu question de logement locatif social collectif. Il est peu question d'engagements autour d'un besoin de logements sociaux, voire très sociaux. On le rappelle à certaines occasions : le nombre d'Amiénois éligibles ou d'habitants de la métropole éligibles au logement social est important, et il y a aussi une nécessité de se repositionner sur le logement social collectif et les engagements par rapport à ça.

Il semble qu'il y ait peu d'engagements avec des types de logements qui puissent évoluer en fonction, alors c'est dit, d'un certain nombre de sujets, de la sociologie, des âges, de tout un tas de choses qui sont légitimes, mais qui, pour moi, ne donnent pas forcément assez d'engagements sur la question du logement collectif social.

Ensuite, il y a une question qui me semble importante à se poser ensemble dans ce conseil métropolitain, c'est la question de l'échelle de la répartition des logements sociaux. Donc, on voit bien que certaines communes sont plus réceptrices de logements sociaux, encore aujourd'hui, et il n'y a pas du tout d'ambition sur la question de cette répartition, sur la question de petites accessions à la propriété sur un certain nombre de communes. J'imagine que c'est des projets qui pourraient avoir de l'intérêt, d'imaginer des petites échelles de dispositif d'accession à la propriété, voire des logements sociaux de petits collectifs.

Alors, il y a des choses qui sont listées en termes d'habitat participatif. Il y a un certain nombre de choses, mais pareil, il y a, il me semble, une dimension qui devrait être prolongée. Enfin une réflexion et une dimension qui devraient être creusées, c'est la question de l'articulation de formats différents sur les logements sociaux comme sur les accessions à la propriété, permettant d'inclure dans des petits collectifs des logements individuels dans la dimension d'une population vieillissante, sur un certain nombre de secteurs, qui a besoin de trouver un certain nombre de propositions de logement social.

Alors, il y a des choses sur lesquelles je ne reviendrai pas forcément en détail parce qu'elles font moins question. Mais sur l'Établissement Public Foncier, il y a des choses, c'est intéressant qu'on puisse avancer, même s'il y a des choses à clarifier, à mon avis, sur cette dimension-là.

Et puis, il y a également des choses à clarifier notamment sur la question de l'articulation entre, enfin j'y revenais tout à l'heure, sur la répartition au sein des communes, et puis du coup les logements sociaux qui sont toujours construits dans les mêmes zones à l'échelle de la métropole.

M. GEST : D'autres observations ? Non. Guy PENAUD. Oui. Ah ! pardon. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci.

Alors, c'est un document très intéressant, très long, l'occasion d'ailleurs, on ne le fait pas souvent mais si, on le fait, de féliciter les services pour le travail qu'ils accomplissent. C'est vraiment un document, j'invite vraiment le plus grand nombre à le lire.

Ce PLH, il définit des besoins en logements et il donne des orientations stratégiques. Il les donne pour plusieurs années. C'est d'autant plus important que la décision, la délibération que nous allons prendre aujourd'hui, va valider cette stratégie.

Mais ce travail a été réalisé dans sa majorité avant la crise Covid. Alors, on ne peut en vouloir à personne, mais déjà le monde a un peu changé avec Covid et qu'est-ce qu'on constate ? On constate que des aspirations de personnes qui habitent dans des villes, et notamment des Parisiens, ont déjà changé et elles vont changer encore plus dans les années à venir. Il y a un site Internet qui s'appelle « parisjetequitte.com » dont *Le Monde*, le journal *Le Monde* s'est fait écho, et qui révèle les résultats d'une étude selon laquelle 54 % des Parisiens, c'est beaucoup 54 % des Parisiens, veulent quitter Paris dès que possible. Dès que possible, ce n'est pas juste qu'ils émettent éventuellement le souhait de quitter Paris. Et cela pour habiter dans un environnement plus proche de la nature. Plus proche de la nature, ça me fait penser à une ville, moi. Ça me fait penser à Amiens et aux communes de la métropole. C'est d'ailleurs un des slogans que vous avez choisis : Amiens naturellement.

Alors, ce PLH, même s'il ne grave pas dans le marbre les décisions stratégiques et les orientations, puisque chaque année vous serez en mesure de réorienter le tir, mais vraiment nous voulons mettre le point, le focus sur ce point : il faut absolument que la métropole, tout comme elle va le faire pour le tourisme et c'est Paul-Éric DÉCLE qui nous l'a présenté tout à l'heure, soit proactive et ne soit pas juste attentiste par rapport à ces aspirations des Parisiens, des Franciliens et d'autres urbains qui cherchent à s'installer dans des environnements plus verts.

En conclusion, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'il faut anticiper les besoins et les besoins des Parisiens, c'est une population qu'on aime ou qu'on n'aime pas, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qui est un peu plus aisée que la population de certaines villes de province et qui ont des aspirations et un peu plus d'argent pour s'installer dans des villes d'une manière un peu différente. Ils recherchent des maisons un peu plus grandes. Ils recherchent des terrains. Ils recherchent des maisons avec des terrains. Et parfois ils recherchent uniquement des terrains. Et ils ont du mal à trouver des terrains. Ils ont du mal à trouver du foncier.

Nous suggérons donc de prendre en compte cette nouveauté qui va devenir, dans les mois et dans les années à venir, une réalité. Je vous rappelle que l'effet immédiat et rapide sera une augmentation... Non, allez, j'arrête là. Voilà.

M. GEST : Très bien.

M. DESCHAMPS : Je suis déjà trop long.

M. GEST : Merci. Il n'y a pas d'autre observation, question ? Guy PENAUD a des choses à dire. Il les dit.

M. PENAUD : Je ne sais pas si mon micro fonctionne encore ?

M. GEST : Si, si, si, c'est bon. Tu peux continuer.

M. PENAUD : Oui ?

Alors, je voulais simplement préciser aux deux interlocuteurs qui sont intervenus qu'Amiens Métropole, en matière de PLH, ne fait pas ce qu'il souhaite faire. Il est encadré par la loi et en particulier par le SCOT. Le PLH est une déclinaison d'objectifs qui ont été fixés par le SCOT à la communauté d'agglomération.

Concernant la problématique des logements sociaux, c'est la loi SRU dans son article 55 qui fixe la norme, si je puis dire : 25 % de logements sociaux dans les communes qui atteignent un certain seuil démographique. Bon nombre de communes qui sont dans l'agglomération, dans Amiens Métropole, n'atteignent pas le seuil de population. Donc, il leur est difficile d'accueillir des logements sociaux et en tout cas il est difficile de leur imposer d'avoir des logements sociaux. Le reste, pour les communes qui en accueillent, relève de la solidarité entre les 39 communes de la métropole.

Voilà ce que je pouvais ajouter, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, Guy PENAUD.

Je voulais compléter quelque chose. D'abord, j'ai entendu des choses sur le social. Nous avons effectivement des besoins de logement social. C'est bien pour cette raison que nous en avons construit 1 800 logements en 6 ans, sur le plan social ; 1 800 logements auxquels s'ajoutent les réhabilitations, et si je ne parle que de celles réalisées par l'ex-OPAC, c'étaient 4 500 logements réhabilités sur le plan social. Donc, c'est dire toute l'importance que nous donnons à ce secteur.

Deuxième observation : sur les typologies de logements, ce n'est pas que nous l'intention de ne faire qu'une typologie de logement, mais personne ne viendra, je pense, nous contredire lorsque l'on constate que bon nombre de nos concitoyens souhaitent avoir une maison individuelle avec effectivement un peu d'espace et des jardins, et c'est une demande très forte qui est, comment dirais-je, exprimée.

Je voudrais, à l'endroit de Monsieur DESCHAMPS, lui dire qu'effectivement la crise épidémique que nous avons connue, et qui malheureusement est encore devant nous, a révélé une chose : c'est que pendant le confinement, les gens ont mieux vécu lorsqu'ils avaient un peu d'espace, lorsqu'ils avaient un balcon, lorsqu'ils avaient une terrasse, etc. C'est une évidence. Et aujourd'hui, d'ores et déjà je vous invite à visiter des logements que, comment dirais-je, nous avons aidé à construire sous l'autorité de Jean-Christophe LORIC pendant le mandat précédent. Vous verrez qu'il y a beaucoup, beaucoup de logements sociaux aujourd'hui qui sont déjà équipés de terrasse ou au moins de balcons parce qu'aujourd'hui on ne peut plus imaginer les choses autrement. Il y a la Covid et puis il y a aussi le réchauffement climatique, et donc les deux sont pris en compte dans ce domaine. Et donc on a vraiment une volonté dans ce domaine.

Deuxième aspect des choses : la volonté parisienne apparente, elle s'est déjà traduite parce que ce que nous faisons dans le quartier La Vallée a déjà intéressé des Parisiens qui se sont portés

acquéreurs d'un certain nombre de logements, qualitatifs d'ailleurs, situés immédiatement derrière la gare.

Et vous voyez, Monsieur DESCHAMPS, vous voulez qu'on soit proactifs et je suppose que vous êtes intervenu pour rendre hommage à notre politique de communication, puisque vous avez trouvé sur votre table un document qui va sortir lundi dans *Le Parisien*, ou non c'était lundi dernier, 21 septembre, c'était lundi dernier, et qui justement dit quoi ? Il donne une place de publicité à Amiens Métropole et on propose des lieux de coworking et des espaces dédiés parce qu'on sait très bien effectivement que l'on peut intéresser des habitants de la région parisienne qui veulent vivre et respirer mieux. Et que tout ce que nous sommes en train de faire dans ce domaine est susceptible effectivement d'intéresser des citoyens venant d'autres, comment dirais-je, d'autres secteurs, à la condition aussi expresse que le sujet qu'on évoquera dans un vœu à la fin s'améliore, à savoir la desserte Amiens-Paris par la SNCF et puis bien sûr l'arrivée du TGV. Celle-là est plus sûre. Donc tout ça rentre dans la même perspective et nous y sommes parfaitement sensibles, et nous en sommes conscients et c'est comme cela que l'on envisage de mettre en œuvre ce programme local de l'habitat.

Je mets aux voix ce PLH.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), MM. DÉCAVÉ, BARA, Mmes THÉROUIN, DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

30 - AMIENS. TOIT AUSSI. CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION-ACCESSION, RUE DU DOCTEUR LOUIS FAFET. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : La société coopérative Toit Aussi sollicite une participation financière d'Amiens Métropole pour la construction d'un programme de logements de 11 logements individuels en PSLA, donc en prêt social location acquisition, situés rue du Docteur Fafet, à Amiens.

Ce programme bénéficie aussi de l'aide de l'ANRU à raison de 10 000 € par logement, soit pour 11 logements, la somme de 110 000 €.

L'opération de construction, qui est en voie d'achèvement, se situe sur un foncier rendu disponible suite à la démolition d'une barre locative qui était propriété de l'OPAC, à l'époque, aujourd'hui l'AMSOM Habitat.

Onze maisons individuelles groupées qui sont déjà toutes réservées. Alors, elles comportent 8 maisons de type T4 de 85 m² et 3 maisons T3 de 69 m².

Ce qui est intéressant dans ce rapport, c'est de constater le franc succès de la commercialisation puisqu'en 5 mois les logements ont tous été pré-réservés. La typologie des acquéreurs potentiels, je vais vous la donner parce que c'est franchement très intéressant : l'âge moyen : 38 ans ; 82 % sont des familles avec des enfants, 27 % des familles monoparentales, 91 % des primo accédants, 27,5 % proviennent de quartiers politique de la ville. Des ménages résidaient sur une autre commune de la métropole. Leur apport moyen financier est de 11 254 € et le taux d'effort moyen des ménages est de 26,11 %.

Le prix de vente des maisons est pour un T3 de 122 333 € alors que le prix de revient est de 162 356 et pour les T4 de 139 250 € pour un prix de revient de 185 827 €.

Le montant de la subvention sollicitée auprès d'Amiens Métropole est de 191 344 euros (*inaudible : coupure de son*) locataires accédants, l'aide pour l'option pour devenir propriétaire.

Il convient d'autoriser la signature par le président de la convention que je vous propose d'approuver et qui fixe les modalités de versement de cette participation d'un montant de 191 344 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je mets aux voix. Ah ! Monsieur PRADAT pour une question. Est-ce qu'on peut amener un micro à Monsieur PRADAT ?

M. PRADAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je reprends une petite question que j'avais posée à la commission sur les objectifs de Toit Aussi. Donc, je comprends parfaitement le souhait des habitants d'Amiens d'avoir une maison avec garage et petit terrain. On n'est pas du tout contre ça, bien au contraire.

Maintenant, on voudrait entendre Toit Aussi sur des possibilités de tester d'autres typologies d'habitat en location-accession, sachant que la location-accession ne s'adresse pas seulement aux familles nucléaires types, etc., mais pourrait s'adresser aussi sur des petits collectifs de 6-8-10 logements à des personnes qui recherchent un logement à acheter et qui sont dans les conditions de ressources qui leur permettent au niveau social, un plus petit logement (T3, T2). Vous savez, par exemple, quand on a eu un accident de vie ou qu'on se retrouve en famille monoparentale, on a été locataire pendant un moment et puis il devient difficile d'acquérir un logement parce que c'est tendu au niveau du prix, et si on est dans les conditions sociales, le PSLA peut aussi s'adresser à ce type de demande et c'est testé par d'autres opérateurs. On aimerait que Toit Aussi puisse tester ce type de typologie.

M. GEST : Guy PENAUD.

M. PENAUD : Écoutez, en réponse à Monsieur PRADAT, je lui dirai que lorsque j'aurai l'occasion de rencontrer le directeur de la coopérative et ses collaborateurs, je ne manquerai pas de lui faire part du souhait de voir construire des petits collectifs sur le modèle et pas seulement des logements individuels.

M. GEST : Il y a déjà au moins un programme de réalisé, il me semble, et... pardon ? Voilà. Je traduis : Watteau et Camon, ce sont déjà des opérations où il y avait du petit collectif. Évidemment nous n'avons pas du tout d'exclusive.

Ce qui est vrai, c'est que ce qui vient d'être présenté trouve facilement acquéreur parce qu'il y a une demande indéniable, mais il n'y a pas d'exclusive du tout de la part de Toit Aussi. Nous sommes ravis de voir que quand nous avons activé cette coopérative quand nous sommes arrivés en 2014, elle ne fonctionnait pas. Eh bien, nous avons des résultats aujourd'hui dans un domaine que nous voulions vraiment développer, à savoir l'accession à la propriété.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. DESHERBAGE ET VENTE DES DOCUMENTS DESAFFECTES. REGLEMENT. ANNEE 2020.

M. SAVREUX : Le désherbage, c'est une pratique qui est faite par toutes les bibliothèques et qui consiste en la vente, l'échange, la donation ou la destruction des fonds vieillissants, ce qui permet d'actualiser les collections et de proposer au public des collections attractives, pertinentes et à jour.

C'est une opération qui est indispensable pour la gestion des fonds mais qui requiert une autorisation accordée par le conseil, puisqu'il s'agit d'une modification de la composition du patrimoine de la métropole.

C'est pourquoi je vous propose d'autoriser le désherbage via l'organisation d'une vente aux particuliers au moins une fois par an, et dont la prochaine aura lieu d'ailleurs ce samedi dans le jardin de la bibliothèque.

Sont concernés par cette opération des ouvrages qui présentent un état physique correct mais dont le contenu s'avère dépassé, ou ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs, ou encore parce qu'ils sont présents en multiples exemplaires. Évidemment, les collections patrimoniales des bibliothèques sont exclues de ces ventes. C'est une vente qui offrirait une deuxième vie aux documents en évitant leur destruction, tout en permettant l'accès par le public à la lecture à petit prix.

À noter que les recettes étaient de l'ordre de 8 000 € en moyenne sur les éditions précédentes et que ces sommes servent notamment aux politiques d'acquisition ou d'actions culturelles menées au sein des bibliothèques d'Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE LA LANGUE PICARDE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Effectivement, l'Agence Régionale de la Langue Picarde, qui est missionnée par la Région Hauts-de-France depuis un certain nombre d'années pour assurer la promotion de la langue picarde et de sa culture, développe des collaborations régulières depuis 2007 avec les bibliothèques d'Amiens Métropole, notamment pour organiser des conférences, le Prix de littérature en picard, ou encore des soirées littéraires, etc.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président d'Amiens Métropole à signer une convention de partenariat qui a pour objet de définir les axes à développer dans un esprit de complémentarité de moyens et de compétences pour la promotion, la valorisation et la diffusion de la langue et de la culture picarde.

C'est une convention qui serait conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SOCIALE ET SOLIDAIRE RECYCLIVRE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Je vous propose, cette fois-ci, d'approuver et d'autoriser le président à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre qui offre aux particuliers, aux associations et aux collectivités un service gratuit de récupération de documents et leur donne une seconde vie en les proposant à la vente à petit prix sur Internet.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de don des documents non vendus lors de l'opération annuelle de désherbage qui a lieu chaque année et que nous venons d'autoriser.

Des sommes à hauteur de 10 % des revenus nets ainsi réalisés sont reversées à des associations choisies pour leurs actions concrètes en faveur de l'éducation ou de l'environnement.

Dans ce cadre, je vous informe que le financement apporté par Recyclivre, dans le cadre de ce partenariat, contribuerait à soutenir les activités de développement menées par Le Cardan, qui est une association sélectionnée par la collectivité cette année et qui est bien connue dans le paysage associatif amiénois pour mener des actions sociales et culturelles à l'égard des publics éloignés de la lecture et de la culture, voire qui sont en grande précarité.

Pour votre parfaite information, la valeur indicative de la collecte s'élèverait à 1 750 €, soit 1 € le document.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - EPCC MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.

M. SAVREUX : Je vous propose de verser une subvention de 15 000 € au profit de la Maison de la Culture d'Amiens afin de concourir aux investissements nécessaires pour permettre la continuité de ses activités dans des conditions optimales.

Les investissements consistent en l'achat d'un vidéoprojecteur, d'enceintes sans fil, d'un système micro-cravate, d'une armoire de rangement pour les costumes de scène, d'un émetteur-récepteur et d'amplificateurs acoustiques.

Je vous informe également que la Maison de la Culture d'Amiens finalise actuellement la rédaction d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui intégrerait notamment un plan d'investissement partagé entre les trois partenaires, à savoir Amiens Métropole, l'État et la région Hauts-de-France.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2020.

M. SAVREUX : Alors, nous allons, cette fois-ci, au zoo d'Amiens Métropole, puisque dans le cadre de la mission de conservation des espèces menacées qui incombe aux parcs zoologiques, le zoo

d'Amiens Métropole a choisi, depuis plusieurs années maintenant, de s'investir dans la reproduction d'espèces en danger et leur sauvegarde en milieu naturel.

Je vous propose donc de répartir, comme en 2019, une somme de 7 000 € en soutenant les associations suivantes :

- Proyecto Washu qui percevrait 1 500 € pour son action en faveur des singes-araignées à tête brune,
- L'association Hornbill Nest Adoption Program, qui œuvre dans la préservation des nids de calaos, qui serait subventionnée à hauteur de 1 000 €,
- Regards d'ailleurs, qui développe des actions éducatives sur l'île du Sulawesi en Indonésie, peuplée de macaques à crête, et recevrait 1 500 €,
- SOS Sulcata, qui est un centre qui recueille les tortues sillonnées, les plus grosses tortues terrestres qui existent, et qui percevrait 1 500 €,
- 1 000 € seraient attribués au Red Panda Network, qui œuvre à la préservation des pandas roux,
- Et enfin, une subvention de 500 € qui serait versée au Cotton-Top Tamarin Conservation Club qui œuvre pour la conservation dans son habitat naturel du tamarin Pinché à crête blanche.

J'en profite aussi pour vous rappeler que ce week-end se sont tenues les Journées du patrimoine et que le zoo proposait une formule d'entrée à 1 € pour tout le monde et que l'intégralité des recettes seront reversées aux associations de conservation des espèces qui sont soutenues par le parc. Et le parc, ce week-end, a eu un gros succès puisqu'il a accueilli 7 700 visiteurs, un record, et évidemment ça aurait pu être plus important, mais en raison du contexte sanitaire, nous avons dû refuser du monde à l'entrée.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - PARC ZOOLOGIQUE. CREDA. PARTENARIAT 2020-2021. CONVENTION.

M. SAVREUX : Toujours le zoo d'Amiens Métropole.

Je vous propose, cette fois-ci, d'approuver la convention à intervenir entre le Parc zoologique d'Amiens Métropole et le Centre de Rééducation d'Enfants Déficiants Auditifs, qui est juste à côté du zoo. Cet établissement souhaite mettre en place un partenariat d'échanges mutuels de pratiques professionnelles avec le parc zoologique.

Le parc permettrait, d'une part, de mettre le zoo, son environnement riche et son équipe d'agents qualifiés au service des enfants en situation de handicap et leur permettre donc de découvrir les animaux et de travailler autour des stimulations sensorielles et, d'autre part, de faire bénéficier le zoo du savoir-faire et des compétences du CREDA dans le domaine de l'accueil d'enfants déficients auditifs, notamment la possibilité d'initier les agents du zoo à la langue des signes française. Je vous propose donc d'autoriser le président à signer la convention à intervenir.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - PARC ZOOLOGIQUE. I-FAP ET ATM RUMINANTS. ADHESION. ANNEE 2020.

M. SAVREUX : L'évolution de la réglementation oblige en effet le Parc zoologique à adhérer à deux organismes, à savoir l'identification de la faune sauvage protégée, qui est un fichier national de gestion des animaux et d'identification des propriétaires, et à ATM Ruminants - Agricultures et Territoires pour garantir la prise en charge de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins.

Je vous propose donc d'approuver ces deux adhésions pour l'année 2020 moyennant un montant de 300 € pour l'I-FAP et de 50 € pour ATM Ruminants - Agricultures et Territoires.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - SYNDICAT NATIONAL DES PATINOIRES. ADHESION. COTISATION. ANNEE 2020.

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver l'adhésion d'Amiens Métropole au Syndicat National des Patinoires qui s'attache à développer le partage d'expériences et la formation des exploitants de patinoires.

Les conseils et les retours d'expériences de ce syndicat seraient nécessaires pour accompagner la collectivité dans le remplacement des installations frigorifiques dans la décennie à venir.

Les frais d'adhésion annuels de 350 € seraient autofinancés par la réduction SACEM obtenue dans le cadre d'un protocole d'accord avec ce Syndicat National des Patinoires.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - SUBVENTIONS SPORTIVES. REPARTITION COMPLEMENTAIRE. ANNEE 2020. CONVENTION. AVENANT.

M. DUFLOT : Le projet sportif métropolitain prévoit l'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives et l'aide à l'achat de matériels onéreux, ainsi que le soutien au fonctionnement des clubs et l'accompagnement des sportifs métropolitains de haut niveau membres du Pôle France. Et d'ailleurs, je voudrais faire un petit clin d'œil à deux pensionnaires du club France de Toulouse en boxe française qui sont tous les deux Amiénois, Déjhi FAYÈS et Théone ADENET LOUVET, d'ailleurs a été champion du monde junior de boxe française il y a deux ans.

Alors, je vous fais grâce de la lecture effectivement du nombre assez important donc d'associations et de soutiens qui sont présentés à l'intérieur justement de cette convention.

Je vous donne quand même le montant global de cette enveloppe qui est de 86 400 € en versant justement des subventions aux associations listées dans cette délibération.

Il convient d'ailleurs également d'approuver la convention à intervenir avec l'OSAM et l'avenant à passer avec l'ASC Boxe Française et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - AIDE A LA LICENCE POUR LES CLUBS SPORTIFS. OPERATION COUPONS-SPORT. CONVENTION PLURIANNUELLE 2020-2022.

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver la reconduction du dispositif coupons-sport pour la période 2020-2022 qui permet à la collectivité de participer au financement des cotisations et licences sportives dans des clubs métropolitains affiliés à une fédération sportive agréée et à destination des familles et à des jeunes.

Une enveloppe globale de 30 000 € est réservée pour l'opération, correspondant à 1 000 coupons-sport d'une valeur de 30 € pour une année et par cotisation - licence.

Quelques chiffres. Il y a 65 clubs, sur le dernier exercice, qui ont bénéficié justement de ces coupons-sport et donc un millier de jeunes qui ont permis de bénéficier, selon les cadres définis par cette convention, à ces coupons-sport.

Les bénéficiaires, il faut le préciser également, de ce dispositif seraient des jeunes entre 6 ans et moins de 18 ans, domiciliés dans l'une des communes métropolitaines et ayant droit à l'allocation rentrée scolaire versée par la CAF courant du mois d'août de l'année.

M. GEST : Très bien. Oui, Madame, je vous en prie. Madame NOUAOUR. Voilà un micro qui arrive en courant.

MME NOUAOUR : Monsieur DUFLOT, nous avons évoqué ensemble, lors de la commission culture et sport, la nécessité de communiquer davantage sur l'opération coupons-sport. Je déplore que ces 1 000 coupons annuels de 30 € soient si peu nombreux et que peu de familles amiénoises aux revenus modestes connaissent ce dispositif.

Je proposais que l'on informe les directeurs d'école pour qu'ils puissent transmettre aux parents, comme cela peut se faire au collège et au lycée, avec l'aide régionale à la pratique du sport en association.

D'une tranche d'âge à l'autre, les prix d'adhésion varient pourtant peu et sont souvent chers pour les familles et notamment pour des familles nombreuses.

La demande est grande dans cette ville de jeunesse et de sport.

Monsieur DUFLOT, Madame la Maire, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet. L'accessibilité aux infrastructures sportives, cela pourrait commencer par une tant attendue reconstruction du gymnase Jean Bouin et ça pourrait se poursuivre avec un accès facilité au sport pour les enfants issus de familles aux revenus modestes.

Il semble pertinent dans cette perspective que vous nous fournissiez, Monsieur GEST, Monsieur DUFLOT, le détail des coupons-sport octroyés aux familles en 2020 afin de cibler davantage les besoins en fonction des secteurs de la métropole en proposant ainsi, avec transparence, un bilan annuel des coupons distribués dans le cadre de cette opération. Nous pourrions ainsi en mesurer son efficacité et s'adapter aux besoins des familles.

Merci.

M. GEST : Guillaume.

M. DUFLLOT : Oui. Madame NOUAOUR, on a longtemps discuté effectivement, il y a à peu près 15 jours, dans cette commission sport et culture. Je pensais avoir été clair sur les informations que je vous avais données.

C'est vrai que c'est un dispositif qui existe depuis un certain nombre d'années, qui a pour vocation de permettre à des jeunes qui n'ont pas l'occasion forcément de faire de sport ou peut-être les moyens de faire du sport de les, comment dire, les initier à une pratique, quelle que soit cette pratique. J'ai cité, tout à l'heure, 65 clubs qui sont présents sur tout le territoire et vous avez des jeunes de tous les quartiers d'Amiens, mais des communes également de la métropole, qui participent à ce dispositif coupons-sport qui est quelque chose qui existe depuis un certain nombre d'années.

Je tiens à préciser que j'ai beaucoup entendu effectivement récemment de discours sur des aides à la licence. Nous, ces aides à la licence, on le fait déjà depuis un certain nombre d'années et on le fait effectivement pour tous, sans forme de discrimination. Et je tiens à préciser que c'est une belle opération.

Le tableau qui comporte effectivement les 65 clubs avec la destination des enfants, on peut vous le faire parvenir sans aucune difficulté. Je pense même qu'il est sur la délibération dans les pièces annexes. Et sachez d'ores et déjà, puisque vous êtes passionnée de sport, vous évoquiez effectivement la reconstruction de Jean Bouin qui est prévue, qui sera prévue dans une prochaine PPI (programmation pluriannuelle d'investissement). C'est ce que j'ai répondu lors de la dernière commission sport.

Et je vous invite peut-être également, pour avoir encore plus d'informations et être accompagnée sur la politique sportive, à participer, dans quelques semaines, aux prochains ateliers du sport qui permettront justement de définir la prochaine politique sportive en la matière, une politique qui sera axée justement sur le sport pour tous, pour toutes les générations, dans tous les quartiers. Et bien évidemment vous y avez toute votre place.

Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci de ces précisions.

Je le dis aussi à l'attention de Madame NOUAOUR : restez sur les sujets qui sont à l'ordre du jour et poser une question au conseil municipal, la reposer en commission, puis y revenir encore, ce n'est pas indispensable franchement. Donc le stade Jean Bouin, on en a déjà parlé. Le stade Jean Bouin, il a brûlé et bien entendu il est prévu qu'on le reconstruise. Il sera dans la PPI, la prochaine programmation prévisionnelle des investissements, que nous arrêterons en début 2021.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - PISCINES COLISEUM ET NAUTILUS. DISPOSITIONS PAR RAPPORT AUX ABONNEMENTS SUITE A LA FERMETURE LIEE A LA PANDEMIE DE COVID-19. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU COLISEUM SUITE A LA CRISE SANITAIRE.

M. DUFLLOT : Donc suite à la pandémie de la COVID-19 et aux mesures de confinement, je vous propose d'autoriser le remboursement des abonnements souscrits et non utilisés par les activités

des piscines du Coliseum et du Nautilus. Les remboursements représenteraient une somme globale d'environ 75 000 €.

Concernant le Coliseum, cette fois-ci uniquement, les remboursements s'opéreraient sous la forme de bons à valoir d'une valeur faciale de 12 € en dédommagement des séances n'ayant pas pu se tenir et qui clôtureraient le second trimestre 2019-2020. La valeur globale de ces bons s'élèverait à 29 000 € approximativement.

De plus, dans certains cas exceptionnels ne permettant pas l'utilisation du bon à valoir, il serait proposé un remboursement.

Pour ce faire, je vous propose de modifier la délibération tarifaire du 19 septembre 2019 en ajoutant un article relatif à l'octroi de ces bons à valoir.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci. Un simple questionnement : je souhaiterais savoir si ce type de disposition était encouragé sur tous les centres de pratique sportive et artistique d'Amiens Métropole, comme les écoles de musique ou le conservatoire, par exemple, ou si cela était laissé au bon vouloir de chaque structure. Je pense que des parents pourraient être découragés d'inscrire leurs enfants par peur d'une nouvelle crise et d'une nouvelle possible absence de remboursement des frais avancés.

M. GEST : Si vous interrogez Guillaume DUFLOT sur la culture, ce n'est pas normalement son sujet, mais enfin il a peut-être quelque chose à dire néanmoins sur la question.

M. DUFLOT : Non, pas sur la culture, mais au moins sur le volet sportif, après je pourrai laisser mon collègue répondre sur la partie culture bien évidemment. En ce qui concerne le sport, cette mise à disposition de remboursements a été faite effectivement dans l'ensemble des établissements où il y a des régies, c'est-à-dire le Coliseum et le Nautilus. Ensuite, il y a des dispositifs spécifiques pour chaque club qui sont mis en place. Il y a 300 clubs sportifs sur la métropole. Les dispositifs sont très variés : ça va du remboursement ou ce qui se passe généralement, certains laissent le 3^e trimestre, qui n'a pas été justement dispensé, pour le club, pour leur permettre effectivement de se constituer une trésorerie, surtout les petits clubs, notamment les clubs de proximité. Pour les plus grands clubs, il y a des opérations également de remboursement qui sont opérées, mais c'est vraiment au cas par cas.

M. GEST : Il est également prévu dans le domaine culturel, par exemple au conservatoire de musique. Bien. Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL ET LA PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES EN MATIERE D'EAUX PLUVIALES. ADOPTA. ADHESION. ANNEE 2020.

M. MAQUET : On va parler de l'ADOPTA. Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'Association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives moyennant le paiement d'une cotisation fixée à 350 € pour l'année 2020.

L'ADOPTA est une association de type Loi 1901 qui bénéficie du soutien de l'ADEME, de fonds européens, de l'Agence de l'Eau, des Régions Hauts-de-France et Seine-Maritime, et dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

Adhérer à cette association permettrait à la collectivité de bénéficier de retours d'expériences, d'informations, de documentations et de conseils techniques en matière de gestion des eaux pluviales.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - SIAEP DE BERTEAUCOURT-LES-THENNES. ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE THEZY-GLIMONT. CONVENTION D'ACHAT D'EAU. AVENANT 1.

M. MAQUET : Je vous propose d'approuver l'avenant n° 1 à la convention conclue en février 2016 avec le SIAEP de Berteaucourt-les-Thennes ayant pour objet l'alimentation en eau potable de la charmante commune de Thézy-Glimont moyennant le prix unitaire de 0,66 € HT/m³.

Il apparaît en effet que la convention ne mentionne pas des taxes à reverser à l'Agence de l'eau Artois Picardie. Cet avenant n° 1 vient préciser que la redevance prélèvement sur la ressource en eau s'ajoute au prix unitaire du mètre cube d'eau due au SIAEP de Berteaucourt-les-Thennes.

Cette redevance est collectée par la collectivité sur les factures des abonnés de la commune de Thézy-Glimont et doit donc être reversée au SIAEP. Le montant annuel de la redevance représenterait une somme globale d'environ 5 000 € par an.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

M. GEST : Très bien. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - REHABILITATION DES STATIONS D'EPURATION DE SAINT-FUSCIEN ET SAINS EN AMIENOIS. ACQUISITION. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. MAQUET : Les stations d'épuration des communes de Saint-Fuscien et de Sains-en-Amiénois sont aujourd'hui non conformes au regard de certains critères européens de par leur vétusté.

Il paraît opportun de les réhabiliter entièrement en groupant les deux ouvrages, sachant que le site de la station d'épuration de Saint-Fuscien serait le plus adapté pour la création d'une station unique qui traiterait les eaux des deux communes sous réserve d'une acquisition foncière.

Un dossier loi sur l'eau devait être déposé auprès des services de l'État au titre de l'autorisation d'environnementale unique pour s'assurer de la bonne cohérence des projets vis-à-vis de la réglementation et de définir les obligations de traitement à respecter.

Dans ce cadre, je vous demande d'approuver les démarches engagées et notamment l'acquisition des parcelles nécessaires au projet par voie de déclaration d'utilité publique avec enquête publique ou à l'amiable en cours de procédure. Effectivement, on est en cours de procédure.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier loi sur l'eau auprès des services de l'État, à solliciter les financements nécessaires pour réaliser l'opération, à déposer toute demande d'autorisation de construire et, enfin, à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - ACCES A LA DECHETERIE D'AILLY-SUR-NOYE POUR LES HABITANTS DE REMIENCOURT ET ESTREES-SUR-NOYE. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Donc, il s'agit des communes de Remiencourt et Estrées-sur-Noye qui sont situées très proche de la commune d'Ailly-sur-Noye.

Une convention a été passée avec la communauté de communes Avre Luce Noye afin de permettre aux habitants de ces deux communes d'utiliser la déchèterie.

Suite à une commission environnement du 21 novembre 2019, cette convention a été renouvelée par la commune d'Ailly-sur-Noye. Ainsi, je vous demande d'approuver la convention à intervenir d'une durée d'un an renouvelable jusqu'en mai 2023 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le coût pour l'année 2019/2020 serait fixé à 28 € TTC par habitant, soit une somme globale de 12 656 €.

M. GEST : Très bien. Ça permet aux habitants de Remiencourt et d'Estrées d'aller plus près de chez eux.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. RESTAURATION, GESTION ET VALORISATION D'ESPACES NATURELS PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE. PROGRAMME 2020. SUBVENTION. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Donc, il s'agit d'accorder une subvention de 30 000 € au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France au titre de l'année 2020 répartie comme suit :

- 8 607 € pour assurer le programme de restauration, de gestion et de mise en valeur du Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville ;
- 21 393 € pour le programme de restauration, de gestion et de mise valeur du Fond Mont Joye.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le président à la signer.

À noter que le coût total de l'opération serait de 74 575,59 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Nous allons donc passer au point 47 qui prévoit les vœux et questions orales.

Je vous ai indiqué en début de séance que les vœux qui étaient déposés sur des sujets de la compétence d'Amiens Métropole, c'était une procédure inadaptée. Donc, on va les prendre néanmoins, mais je suis amené à les transformer en questions orales de manière à fournir une explication et des réponses aux questions qui vont être posées. Voilà.

Et par ailleurs, il y a des délais à respecter bien sûr pour déposer les questions et les vœux, mais ce serait bien de les déposer plutôt en amont surtout, je le dis, quand vous voulez des réponses approfondies. Ça va être le cas, par exemple, sur les transports en commun. C'est bien qu'on ait un petit peu de délai supplémentaire pour pouvoir donner une réponse en toute transparence. Et je dois dire que comme en plus il y a une commission, il y a, pardon, une conférence des présidents de groupe qui est organisée systématiquement avant la séance, ce serait bien qu'on se le dise à la conférence des présidents. Sinon je ne sais plus très bien à quoi va servir cette conférence des présidents.

47.1 - VŒU RELATIF A LA DEFENSE DES COMMERCES DE PROXIMITE.

M. GEST : Ceci dit, je referme la parenthèse et je passe la parole à Madame Émilie THÉROUIN pour qu'elle présente le vœu proposé par le groupe des élus Amiens c'est l'tien.

MME THEROUIN : Merci, Monsieur le Président.

Alors, la tendance au consommer local et de qualité a le vent en poupe et pas seulement côté alimentation. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le JDA de cette semaine. Alors, avec la crise sanitaire, certains ont repris goût aux bons petits plats faits maison, d'autres ont redécouvert les circuits courts pour les courses du quotidien et même l'artisanat avec la confection des masques. Mais est-ce seulement une impression, une mode qui ne va pas durer ? Selon une récente étude réalisée par YouGov sur la consommation...

M. GEST : Madame THÉROUIN, s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez retirer votre masque parce qu'on ne comprend pas très bien ce que vous dites ?

MME THEROUIN : Pardonnez-moi.

M. GEST : Non, je vous en prie.

MME THEROUIN : Donc selon une récente étude réalisée par YouGov sur la consommation, on a relevé un changement de comportement des Français et pour la moitié d'entre eux, ils se déclarent se rendre plus souvent chez leurs commerçants de proximité qu'avant le début du confinement. Alors, est-ce que cela va durer ? Est-ce que les commerces de proximité ont-ils encore la côte ? À en croire les différentes études menées sur le sujet ces dernières années, il n'en fait aucun doute. Près de 7 Français sur 10 déclarent être attachés au commerce de proximité et près de 8 Français sur 10 estiment qu'ils animent leur quartier, lui donnent une identité, et c'est encore plus fort en milieu rural avec plus de 81 %. Mais il y a une inquiétude légitime, d'autant que les trésoreries sont déjà mises à mal depuis plusieurs années avec une concurrence avec les géants de la vente en ligne et de la grande distribution qui pénalisent l'attractivité de nos territoires.

Alors, qui a le plus besoin de soutien ? La puissance publique est là pour fixer un cap, guider le consommateur citoyen.

Le modèle des Trente Glorieuses, l'hypermarché, s'essouffle. Accueilli hier les bras ouverts pour leurs créations d'emplois, les grands groupes annoncent aujourd'hui des plans sociaux. Leurs vastes zones commerciales sont les friches commerciales de demain et ce n'est pas un combat perdu d'avance ou d'arrière-garde.

Se pencher au chevet du commerce, c'est s'intéresser à la ville elle-même, à nos villages. Les commerces de proximité invitent à la rencontre, à la discussion, à la flânerie dans les quartiers de nos villes et dans nos centres-bourgs. C'est bien l'identité d'un territoire et en cela Amiens Métropole occupe une place privilégiée avec, si je peux citer quelques exemples, quatre librairies indépendantes de référence et le seul disquaire de Picardie. Ça, c'est un trésor fragile qu'il convient de protéger.

Alors nous vous proposons, ce soir, que le conseil d'Amiens Métropole instaure un moratoire sur l'implantation des zones commerciales, nouveaux hypermarchés et extensions des hypermarchés existants, et que les élus de la métropole rappellent par-là leur attachement à la défense du commerce de proximité, aux circuits courts bons pour l'emploi et notre environnement sans plus attendre le gouvernement.

M. GEST : Merci, Madame. Alors, en plus vous n'avez pas lu le vœu que vous aviez adressé, donc c'est un petit peu compliqué. Je vais essayer de répondre aux deux, si vous voulez bien, parce qu'effectivement vous aviez évoqué, dans le texte de votre vœu, les arrivées de zones commerciales et vous avez cité notamment Shopping Promenade. Vous aviez parlé de l'extension ou de la modernisation de Grand A à Glisy et vous avez aussi parlé du projet de supermarché Pierre Rollin qui est une extension.

Je voulais vous dire déjà qu'un petit rappel, qui est utile, surtout pour vous, puisque vous étiez élue entre 2008 et 2014. Grand A, ça a été autorisé par votre conseil municipal. La ZAC de Shopping Promenade a été décidée dans le SCOT de 2012 par votre conseil municipal. Et à l'époque, c'était pour rééquilibrer le Sud, et nous avons considéré d'ailleurs que c'était intéressant. Mais contrairement à cette équipe-là, nous n'avons pas fait 48 réunions pour ne déboucher sur rien comme ça avait été le cas. Nous avons décidé, après avoir étudié la proposition de Shopping Promenade, effectivement de les accueillir et d'accueillir les commerces qui se sont créés et les emplois avec.

Quant à Rollin, je suis désolé, ça n'a strictement aucun rapport. Le supermarché de Rollin, qui est un supermarché de petite surface actuellement, prévoit une simple extension et ça se passe dans le cadre de la restructuration et de l'embellissement et de la sécurisation nécessaires du quartier Rollin. Ce n'est pas une demande d'Auchan. C'est que dans l'ensemble de l'opération, il nous est apparu souhaitable de donner plus de visibilité et surtout d'accès plus facile. Le maire d'Amiens répétant régulièrement, et elle a raison, il faut vraiment connaître dans le coin pour savoir où on va, trouver les parkings, etc. Et ce supermarché fonctionne bien et il rend beaucoup de services de proximité parce que c'est un magasin avant tout de proximité. Donc, il ne faut pas confondre les grandes zones commerciales avec un supermarché qui doit être aujourd'hui autour de 1 400 m², ce qui n'est pas immense.

Deuxième remarque : vous évoquiez aussi la concurrence de Shopping Promenade avec une partie de la zone qui est située de l'autre côté de la route et qui notamment se trouve rue Tintoret. Il faut savoir que cette partie de la zone Carrefour, pour faire simple, avait mal évolué, était

vieillissante, déjà dégradée, et a toujours bénéficié d'une mauvaise exposition compte tenu de son placement dans la zone. Ça fait l'objet en plus de propriétés qui appartiennent à des sociétés civiles immobilières souvent parisiennes. Et donc ce que nous avons en tête, bien sûr, c'est de reconverter ce site plutôt que de vouloir massifier au niveau commercial. Et j'ajoute que le PLU permet d'accueillir des hôtes dans le domaine tertiaire si nécessaire. Jean-Christophe LORIC d'ailleurs, en sa qualité d'adjoint de secteur, commence à y travailler.

Autre observation que vous aviez faite et qui est, cette fois, juste, c'est qu'il y a des magasins qui déménagent, c'est-à-dire qui sont installés à certains endroits et qui vont ailleurs. Et vous évoquiez notamment l'implantation d'un magasin LIDL, pour ne pas le citer, avenue de la Défense Passive. Alors ça, c'est effectivement une politique commerciale très agressive de la marque. Quand je dis « agressive », c'est dans le sens « dynamique » de cette société. Et le problème bien souvent, c'est que ces commerces font une demande pour 990m², c'est-à-dire juste en dessous des 1 000 m² qui imposent une réunion de la commission départementale d'aménagement commercial, et donc nous n'y pouvons pas grand-chose si nous ne souhaitons pas ce genre de chose.

Effectivement, déplacer un magasin, je cherche des yeux le maire de Rivery, je ne le vois pas. Il est là-bas, il ne me contredira pas. De déplacer du centre-ville de Rivery vers l'endroit où il est, aucun intérêt commercial pour les habitants. Au contraire, ça laisse une friche, comment dirais-je, à Rivery. Mais bon, ce sont des opérations privées sur des terrains privés.

Vous savez très bien, pour avoir déjà été élue au conseil municipal, qu'on ne fait pas n'importe quoi non plus dans ce domaine. C'est vrai qu'actuellement il y a une volonté farouche de déplacer des magasins pour les placer sur des axes de circulation meilleurs et souvent c'est de l'alimentaire et en alimentaire, le ratio actuel sur l'agglomération est déjà supérieur à la moyenne. Donc, c'est vrai que nous sommes obligés de plutôt subir ce genre de chose qu'autre chose. Il faudrait, à ce moment-là, que la loi change et revienne à peut-être une période antérieure où les CDAC se réunissaient pour des superficies bien moindres. C'était à l'époque 300 m². Nous, nous sommes plus intéressés, c'est vrai, lorsque ça s'adresse à des quartiers nouveaux ou à des concepts nouveaux. Ça va être le cas d'un magasin qui va ouvrir sur Intercampus prochainement, route de Rouen.

Vous avez raison, Madame THÉROUIN, quand vous dites que les hypermarchés sont beaucoup moins attractifs, mais pas les moyennes surfaces, les hypermarchés. Il ne faut pas trop se réjouir quand même de ça parce qu'il y a des emplois à la clef. Vous oubliez toujours les choses. Il y a des emplois à la clé et il faut aller expliquer aux gens qui vont perdre leur emploi quand le plan social de certaines sociétés sera mis en place, effectivement, c'est comme ça et ça a effectivement d'autres avantages.

Et il y a par ailleurs, ce que vous n'avez pas cité, un développement par contre considérable de magasins de 500 à 800 m². Et ces magasins de 500 à 800 m², là encore, à la vitesse où ils veulent se développer, dès qu'il y a un espace de libre, vous avez une proposition dans ce domaine, toujours dans le même domaine alimentaire. Eh bien finalement, ça va finir par faire des morts, il faut le savoir.

Alors, un dernier mot : vous avez aussi évoqué dans votre texte d'origine le fait que vous étiez intéressée par les circuits courts et vous avez raison, mais d'ailleurs toutes les enseignes aujourd'hui utilisent les circuits courts. C'est commercialement intéressant, donc elles ne manquent pas de le faire. Il y a à côté d'autres initiatives qui sont prises. Il y a des magasins qui sont spécialisés bio. Tout cela est en train de se développer sur Amiens comme ailleurs.

Enfin, puisque c'était votre question, un moratoire, je veux dire le moratoire, il est complètement inutile parce que d'abord il n'y a aucune zone commerciale supplémentaire envisagée. Il y en a trois déjà, plus le centre-ville qui ne marche pas si mal, et donc on a largement ce qu'il faut. Deuxièmement, c'est prévu dans le SCOT. Ce SCOT va être révisé dans les deux ou trois années qui viennent, et par conséquent, si à un moment donné, il y a une discussion sur ce sujet, c'est à ce moment-là qu'elle se déroulera. Mais encore une fois, ça n'est pas imaginable d'ailleurs aujourd'hui de faire en sorte de mettre une quatrième zone commerciale, à condition de savoir de ce dont on parle. Je parle de zone commerciale. Pour moi, c'est à l'Est, au Nord et au Sud. Il ne faut pas confondre avec des magasins de 1 400 ou 1 500 m².

Voilà ce que je pouvais vous dire en réponse à votre vœu/question orale que j'ai bien voulu prendre en compte.

Madame le Maire d'Amiens qui m'a demandé la parole.

MME FOURE : Oui, je voulais simplement dire un mot parce qu'Alain GEST a répondu sur le fond, donc je ne reviendrai pas évidemment sur les propos qu'il a largement développés. Je voulais simplement m'étonner. Je trouve complètement incongru de déposer un vœu comme il vient d'être déposé à Amiens Métropole pour demander d'imposer à Amiens ville un moratoire sur un sujet, alors que le sujet n'a même pas été abordé en conseil municipal et que vous êtes conseillère municipale et que vous auriez pu l'aborder donc dans la bonne assemblée. Si vous l'aviez abordé dans la bonne assemblée et que cette assemblée s'était opposée à votre position, que du coup vous saisissiez l'occasion d'en parler au sein d'Amiens Métropole, j'aurais pu comprendre. Mais là, j'avoue que je suis complètement étonnée. On a eu un conseil municipal la semaine dernière. On a parlé, par exemple, du projet sur Pierre Rollin et vous n'avez pas abordé le sujet sous cet angle-là. Donc, je m'étonne de cette méthode utilisée que je trouve pas très élégante à vrai dire, comme si on pouvait imaginer que la ville, que les élus de la ville et les élus de la métropole, quelle que soit la commune dans laquelle ils habitent, puissent être en opposition sur des sujets majeurs de politique générale en matière d'implantation commerciale.

M. GEST : C'est sur ce sujet, Monsieur DESCHAMPS ? Vous avez la parole.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président.

Moi, je relis la dernière phrase du vœu d'Émilie THÉROUIN, enfin du groupe Amiens c'est l'tien : « Le conseil d'Amiens Métropole émet le vœu que la ville instaure un moratoire sur l'implantation de zones commerciales, nouveaux hypermarchés et l'extension des hypermarchés existants. Les élus de la métropole rappellent leur attachement à la défense du commerce de proximité et aux circuits courts bons pour l'emploi et notre environnement. »

Alors, même si Brigitte FOURÉ vient de rappeler que ça aurait plutôt dû passer en instance ville plutôt qu'en instance métropole, je rappelle aussi que Madame FOURÉ rappelle souvent que la tambouille entre Amiens et Amiens Métropole, ce n'est pas tellement important. Moi, ce que je retiens, c'est l'intention, et l'intention, elle est louable. Alors, nous allons voter ce vœu. Comme quoi, vous voyez, on peut voter des vœux qui sont déposés par nos collègues de gauche et je vous surprendrai peut-être tout à l'heure : je vais peut-être même voter votre vœu, Monsieur GEST, tout à l'heure.

M. GEST : Alors, vous ne voterez rien du tout, Monsieur DESCHAMPS, parce que je ne vais pas le mettre aux voix. J'ai transformé ce vœu en question orale. Il n'y a même pas de débat

normalement sur une question orale. Par conséquent, vous voyez, je vous ai laissé la parole, mais n'en demandez pas trop. Ne votez pas, il n'y a pas de vote.

M. DESCHAMPS : Non. Mais alors on a fait une conférence des présidents il y a 3 jours.

M. GEST : Oui.

M. DESCHAMPS : Ça aurait été bien, il y a 3 jours, que vous nous disiez : « Les vœux, je les transforme en questions ; les questions, je les transforme en vœux. »

M. GEST : Je ne connaissais pas la nature des vœux, je ne les connaissais pas, donc... Écoutez, on n'a pas de débat sur le sujet. J'aurais très bien pu simplement dire : « Je ne le mets pas à l'ordre du jour. » J'ai préféré qu'il soit mis à l'ordre du jour, fournir à une réponse à Madame THÉROUIN qui a posé beaucoup de questions dans son texte initial et aujourd'hui dans son complément, si je puis dire, de texte, mais on s'en tient là.

47.2 - VŒU « AMIENS METROPOLE RECLAME UN TRIPLE A POUR LA LIAISON FERROVIAIRE AMIENS-PARIS. »

M. GEST : Par contre, j'ai deux vœux effectivement sur le même sujet qui est la ligne ferroviaire Amiens-Paris et je donne la parole à Renaud DESCHAMPS pour ce vœu-là.

M. DESCHAMPS : Merci.

Alors, c'est confusant tout ça. C'est confusant et Monsieur GEST, vous me pardonnerez cette familiarité, mais vous êtes gonflé quand même. Mais vous n'allez pas mal le prendre, je suis sûr, parce que ce n'est pas méchant la manière dont je le dis.

Nous avons reçu, ce midi, un mail du service des assemblées nous faisant part du vœu que vous allez présenter après celui d'Amiens au Cœur. Nous l'avons lu et quelle ne fut pas notre surprise : vous présentez le même vœu que nous !

Sauf que nous, nous avons respecté le règlement intérieur et nous avons envoyé notre vœu hier à 11 h 55, avant midi. Ce qui vous a laissé tout l'après-midi pour le lire, de rassembler votre exécutif le soir, et de dire : « Le vœu de DESCHAMPS et de ses amis, il n'est pas... il est intéressant, c'est pas mal son vœu, sauf qu'on ne peut pas voter contre. Ou alors, si on vote contre, c'est un mauvais signal qu'on donne aux Amiénois. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? »

Alors, vous avez cogité, hier soir. Puis ce matin, vous avez rédigé un vœu, vous nous l'avez envoyé et ce vœu, vous le lirez après ; c'est le même que le nôtre. Alors oui, c'est un peu stupéfiant.

Alors, je vais lire ce vœu.

Amiens Métropole réclame un triple A pour la liaison ferroviaire Amiens-Paris. Vous voyez : déjà le titre, il ressemble à celui que vous nous empruntez.

Des milliers d'habitants des communes de la métropole souffrent physiquement et psychologiquement chaque jour pour se rendre à Paris où ils travaillent, et pour en revenir le soir. Les retards sont devenus depuis trop longtemps la norme, les trains annulés se multiplient et le confort à bord n'est pas digne, il est même indigne.

Depuis presque vingt ans, les pendulaires entendent un discours lancinant auquel ils ne croient plus : "On est en situation de crise, c'est temporaire, ça va s'améliorer." Il y a quasiment tous les mois plus de 13 % des trains sur la ligne Amiens-Paris qui sont en retard.

Les usagers réclament ce qu'ils appellent eux-mêmes le triple A : être Avertis, Arriver à l'heure, pouvoir être Assis.

Nous sommes tous conscients de cet état de fait dans cette assemblée délibérante. Nous sommes tous concernés, d'abord en tant qu'élus recevant chaque semaine des témoignages des administrés de nos communes, mais aussi pour certains d'entre nous en tant que pendulaires travaillant à Paris.

Ce ne sont ni la mairie d'Amiens ni Amiens Métropole qui sont à la manœuvre, mais la Région Haut-de-France. Elle peine à convaincre la SNCF et l'État à investir fortement sur la ligne Amiens-Paris pour régler ces trois A.

Les élus d'Amiens Métropole, réunis ce soir en assemblée, demandent à la SNCF et à l'État d'arrêter de mépriser la population d'Amiens Métropole et d'apporter enfin les investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des pendulaires de notre territoire.

En l'absence de réponse à ce vœu, les élus métropolitains ne participeront plus à aucune visite ministérielle dans les communes d'Amiens Métropole.

M. GEST : Très bien. Monsieur DESCHAMPS, c'est vrai que de temps en temps, je prends un peu de volume mais je lutte, je vous assure, je fais très attention pour ça. Alors si moi, je suis gonflé, je pense que vous l'êtes largement autant parce que ce qui arrive ici est très exactement le résultat du fait que vous n'avez pas exprimé ce que vous souhaitiez dire. Vous n'avez pas évoqué ce vœu lors de la conférence des présidents de lundi soir. Si vous l'aviez fait, je vous aurais dit ceci : « Ce sujet est trop important pour qu'il ne fasse pas l'objet d'un vœu qui puisse être voté à l'unanimité. » Voilà. Et manifestement, quand nous avons pris connaissance de votre vœu, nous avons constaté que sous plusieurs aspects, il ne pouvait pas enclencher notre approbation. Et donc sur un sujet aussi important pour, comment dirais-je, les habitants d'Amiens, de l'agglomération et bien au-delà, ça nous est apparu beaucoup trop important pour que nous puissions, comment dirais-je, mettre aux voix un vœu qui puisse être suffisamment neutre, mais offensif, pour que chacun s'y retrouve. Et c'est l'objet de l'autre vœu, dont je vais vous donner lecture, parce qu'effectivement ce vœu a voulu présenter les choses, d'ailleurs pas tout à fait comme vous venez de le faire, mais surtout faisant en sorte de gommer des aspérités qui nous paraissaient superfétatoires par rapport au sujet, encore une fois, très important.

Je vous en donne lecture.

Si on se met d'accord sur le vœu que je vais présenter, ça ne sert à rien de mettre aux voix les deux.

M. DESCHAMPS : Sur la démarche, vous aviez une possibilité : c'était de me téléphoner hier ou de me faire appeler par votre cabinet en me disant : « Renaud (parce que ce n'est pas un secret, on se tutoie, on s'appelle par nos prénoms), tu as déposé un vœu, je trouve que sur la formulation de telle ou telle phrase... Enfin dans l'ensemble, il convient. Par contre, sur la formulation de telle ou telle phrase, est-ce que tu es d'accord pour qu'on le corrige un petit peu ? » Et on l'a fait 15 fois dans le dernier mandat avec des vœux présentés par Laurent BEUVAIN ou d'autres. Mais là, non. Vous n'avez pas choisi cette méthode et c'est ça que je dénonce ce soir.

M. GEST : Mais quel est le problème là ? L'important, c'est qu'on se mette d'accord.

M. DESCHAMPS : Le problème, ce n'est pas un problème. Le problème, c'est que...

M. GEST : Bon.

M. DESCHAMPS : À un moment donné, il va falloir voter. Alors soit on fusionne nos deux vœux, mais j'aurais aimé qu'on en parle avant pour bien le rédiger et pour que les élus, ici, puissent avoir un vœu construit. Là, on va faire de la construction, co-construction à 21 h 10. C'est curieux comme méthode.

M. GEST : Écoutez, c'est peut-être curieux comme méthode. Moi, ce qui me paraît le plus important, c'est qu'on soit d'accord sur un texte. Nous ne sommes pas d'accord sur ce texte. C'est la raison pour laquelle on vous a proposé un vœu alternatif, ça revient au même, et ce vœu alternatif au moins il a vocation, encore une fois, à gommer les aspérités, à ne pas mettre en cause la région qui, au contraire, fait énormément pour le réseau ferré dans notre région, etc. Voilà.

47.4 - VŒU « AMIENS METROPOLE EXIGE DES AMELIORATIONS POUR LA LIAISON FERROVIAIRE AMIENS-PARIS »

M. GEST : Donc, je vais vous donner lecture du vœu que nous vous proposons de manière alternative.

Amiens Métropole se réjouit de voir le principe et le calendrier de la concrétisation du barreau Roissy-Picardie confirmés par le gouvernement. Madame le Maire d'Amiens a reçu encore tout récemment un courrier dans ce sens.

Ce succès consacre nos efforts ainsi que ceux de la Région des Hauts-de-France dont nous souhaitons ici souligner l'engagement indéfectible à nos côtés. Nous voulons aussi remercier toutes les collectivités territoriales qui contribuent au financement de la réalisation du barreau.

Mais les nouveaux dysfonctionnements constatés la semaine dernière sur la ligne Amiens-Paris, assortis d'une nouvelle journée de grève, nous invitent à redoubler de vigilance face aux innombrables retards et suppressions de rames, à l'insupportable promiscuité des clients qui voyagent debout et au manque de propreté et d'accès WiFi, qui rendent le quotidien des milliers d'usagers chaque jour plus pénible.

Nous n'avons pas ménagé nos peines depuis 2014 pour tenter de faire infléchir la direction de la SNCF. Nous avons rencontré, à Paris et à Amiens, les deux derniers présidents, Monsieur PÉPY et Monsieur FARANDOU. Nous sommes allés plusieurs fois en gare échanger avec les usagers.

Avec le Président de Région, nous avons exigé de la direction locale les aménagements indispensables au rétablissement de trajets dignes de ce nom.

Il y a quinze jours, Brigitte FOURÉ et moi avons reçu le directeur régional qui nous a promis une amélioration de la desserte par l'achat de rames plus modernes financées grâce aux investissements de la Région. Mais il nous a annoncé une échéance à trois ans !

À notre demande, Madame la Ministre de la transition écologique s'est engagée à nous recevoir prochainement pour évoquer les difficultés de ces conditions de transport.

Amiens Métropole émet le vœu que l'État et la SNCF, parce que la responsabilité, elle est là, apportent enfin des solutions concrètes immédiates afin d'améliorer la qualité de la liaison Amiens-Paris pour le bien-être des Amiénois et pour l'attractivité de notre territoire.

Voilà le vœu que je formule. Alors, comme ce sont des vœux, il peut y avoir un débat, là. Et donc, s'il y a des expressions qui veulent être sur ce... Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci. Alors, j'aimerais beaucoup voter ce vœu parce que je pense qu'un vote à l'unanimité pour ce vœu, c'est important. Mais il y a quand même quelque chose qui me chiffonne, c'est la petite phrase sur la grève. Pour moi, quand les cheminots font grève, c'est pour défendre les services publics. On a bien vu ce que ça a donné dans les services hospitaliers. C'est pareil pour les services hospitaliers : quand ils font grève, c'est pour défendre les services publics. Et pour moi, cette petite phrase sur la grève, ça me dérange et ça m'empêcherait de voter ce vœu. Donc, je souhaiterais que ce soit supprimé et je pense que je ne suis pas la seule dans cette assemblée.

M. GEST : D'accord. Donc, ce que vous demandez, c'est qu'on retire le passage, que je recherche. C'est le... D'accord, troisième paragraphe. On retirerait « assorti d'une nouvelle journée de grève ». On retire cette partie-là. C'est ça qui vous convient ? Très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modifications ? D'autres expressions ? Non. Monsieur DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Moi, je vais le voter votre vœu, Monsieur GEST. L'important, ce n'est pas la sémantique. Ils s'en fichent les passagers, tous les jours, de la façon dont on va s'écharper là pendant 10 minutes sur est-ce qu'on met une virgule, là, est-ce qu'on change... Ce n'est pas ça l'important pour eux. Ils vivent le martyr tous les jours. C'est vraiment le martyr. Je le prends souvent, le train, pour aller à Paris. Heureusement que je ne le fais pas tous les jours, je peux vous le dire.

Alors moi, enfin il y a quand même un point important, qui est un point politique, et que je veux soulever ici : c'est que ce qui ne vous plaît pas en fait dans le vœu que nous avons rédigé, c'est la dernière phrase qui dit : « Tant qu'il n'y aura pas quelque chose de clair, des investissements faits, les élus d'Amiens Métropole ne participeront plus aux visites ministérielles. ». Mais je vous comprends ! Vous avez été élus, tous, avec des étiquettes politiques. Et quand on est élu avec une étiquette politique, eh bien, quand un ministre La République en Marche vient à Amiens, ça la fiche un peu mal de ne pas assister à la visite ministérielle. Voilà. J'ai dit ce que j'avais à dire.

M. GEST : Très bien. La parole à Brigitte FOURÉ.

MME FOURÉ : Je voudrais répondre à Renaud DESCHAMPS pour lui dire que moi, ce qui me gêne le plus dans son vœu, c'est qu'il mette en cause le conseil régional.

M. GEST : Mais bien sûr.

MME FOURÉ : Parce que le conseil régional fait énormément d'efforts pour améliorer l'ensemble des dessertes. Par exemple, c'est grâce au conseil régional que la ligne vers Le Tréport a été remise en place depuis quelques semaines, ce n'est pas rien. C'était très attendu par un certain nombre de riverains, et pas seulement par les riverains, aussi par les touristes, aussi par les personnes venant d'Amiens, de Saint-Quentin ou de toute la région, de l'ancienne région Picardie, qui ont

envie d'aller sur la côte picarde pour passer un week-end ou pour passer des vacances. Et je trouve que ça n'est pas acceptable de mettre en cause la région de cette façon.

Je voudrais revenir aussi sur l'effort extrêmement important que fait la région aussi en matière de TGV, puisque si la liaison Picardie-Roissy se fait, et je vais y revenir dans une seconde, c'est aussi grâce à l'apport exceptionnel de la région qui a décidé donc non seulement de payer les TER qui vont permettre aux voyageurs d'aller d'Amiens à Roissy, de Compiègne à Roissy, de Beauvais à Roissy. De manière tout à fait unique en France, le conseil régional s'est également engagé à payer le déficit des TGV qui vont circuler au départ d'Amiens en direction de Marseille et de Strasbourg. Et ça, c'est unique en France. Dans aucune autre région, un conseil régional ne s'est engagé à participer au financement d'une ligne à grande vitesse. Donc, c'est dire à quel point le conseil régional s'est impliqué. Donc, je trouve vraiment que c'est totalement non seulement injuste, mais totalement inexact de mettre en cause le conseil régional comme il est fait dans le vœu de Renaud DESCHAMPS.

Je voudrais dire qu'en ce qui concerne les trajets Amiens-Paris, j'ai encore une anecdote qui date de ce matin même : mon directeur de cabinet a été amené à prendre le train pour Paris et ensuite il devait avoir une correspondance pour se rendre à une réunion où il me représentait un peu plus loin. Eh bien, il a eu une demi-heure de retard, il a failli rater sa correspondance. C'est encore une fois un exemple de ce qui arrive. Et il m'a appelé en étant dans le train en me disant : « Tout le monde a l'air de trouver que pfff, tout le monde prend patience parce que c'est tellement courant, ces retards, que personne ne dit quoi que ce soit. »

Mais je voudrais quand même terminer par une note positive parce que pour paraphraser la publicité de la SNCF, c'est possible. Donc la liaison Roissy-Picardie, en effet, là je pense qu'on peut considérer qu'elle est vraiment en bonne voie. Alain GEST disait, il y a quelques instants, que j'avais reçu un courrier aujourd'hui, j'en ai même reçu deux courriers sur le sujet. C'est le hasard qui fait cela. Mais un premier qui parle de... donc qui émane de la Commission nationale du débat public et qui indique que donc ils souhaitent maintenant passer à la phase de restitution auprès du public du débat qui a eu lieu, comme vous le savez, dans le courant de l'année 2019. Donc, c'est signe que les choses avancent. Et puis, un deuxième courrier qui émane du préfet du Val d'Oise et qui s'adresse à tout un ensemble de destinataires, dont moi-même donc, en demandant de donner un avis sur le dispositif d'évaluation environnementale lié à l'arrivée de ce nouveau passage de ligne TGV.

Donc, c'est vous dire que d'ores et déjà on peut être confiants, enfin, sur l'arrivée du TGV en 2025 et ça, je pense que c'est vraiment une bonne nouvelle. On ne peut donc que souhaiter que la ligne, les lignes classiques connaissent maintenant des améliorations pour vraiment que notre ville soit bien desservie par le train, ce qu'elle mérite bien.

M. GEST : Merci.

Monsieur DESCHAMPS, je pense que vous vous êtes suffisamment exprimé sur le sujet.

Moi, je partage en tout point ce que vient de dire Brigitte FOURÉ et je dois dire que je trouve inapproprié aussi, c'est vrai, de ne pas respecter les traditions républicaines d'accueillir des ministres. Quand on veut discuter avec celle qui a la responsabilité en plus du ferroviaire, c'est-à-dire la ministre de l'Écologie et de la transition écologique, je ne suis pas persuadé que la meilleure des méthodes, c'est de dire : de toute façon, tous les ministres qui vont venir, à commencer par elle, par exemple, on ne la verra pas. Moi, je ne suis pas présent à toutes les visites ministérielles, j'ai déjà donné là-dessus, ce n'est pas le sujet, mais je considère qu'il y a un minimum de traditions

républicaines à respecter. Il était même un temps où tous les ministres venant à Amiens venaient à la mairie d'Amiens, c'était d'ailleurs très bien. Malheureusement, ça a été supprimé dans le quinquennat précédent. Bon voilà.

Moi, ce que je vous propose, c'est qu'il semble que tout le monde soit d'accord, avec la réserve que Madame DESBUREAUX avait pointée, pour voter le vœu qui est ici, qui nous permet d'être soutenus en plus pour le rendez-vous que nous allons avoir avec Madame POMPILI. C'est ça le plus important. Encore une fois, il faut s'adresser aux gens qui sont responsables du sujet. Pas la peine de parler de la région qui, encore une fois, n'a rien à voir, en responsabilité, avec ça. C'est même elle qui va, comment dirais-je, améliorer la situation en mettant encore de l'argent, en changeant le matériel. Certes, c'est sa compétence, mais quand même. Donc, il ne faut pas mélanger les genres.

Voilà pourquoi je pense que si lundi dernier, vous m'aviez dit : « J'ai un vœu à proposer là-dessus », on aurait effectivement lundi trouvé une solution. Voilà. Donc, ce que je vous propose....

M. DESCHAMPS : Un mot. Un mot.

M. GEST : Oui.

M. DESCHAMPS : Parce que je n'ai pas mis en cause la région.

M. GEST : Mais si ! Lisez votre texte.

M. DESCHAMPS : Non ! Je vais le relire devant vous : « La région peine à convaincre l'État et la SNCF. » Je ne dis pas que c'est des nuls. Et je vais même vous avouer quelque chose : dans la première version, dans la première rédaction, on disait : « Malgré les efforts de Franck DHERSIN », qui est le vice-président aux transports...

M. GEST : Oui. Mais...

M. DESCHAMPS : ... qui fait un travail remarquable, notamment de communication, qui répond aux administrés, aux usagers sur Twitter, etc. Ce n'était pas le sens. Et là encore, sur la méthode, vous m'auriez appelé, vous m'auriez dit : « Cette phrase, elle ne va pas », peut-être là je vous aurais dit : « C'est que je l'ai mal rédigée, changeons-la. » Voilà. C'est sur la méthode. Moi, je n'en veux pas à la région. La région, elle fait plutôt un bon boulot là-dessus.

M. GEST : Ce n'est pas le texte que j'ai reçu, il n'y a pas de mention pour Monsieur DHERSIN. Donc, ce qui reste, c'est qu'effectivement la région n'est pas capable de convaincre. Ce n'est pas qu'elle n'est pas capable de convaincre, c'est qu'elle répète, comme nous le répétons en permanence, les problèmes qu'il y a sur cette ligne qui joue un rôle majeur pour l'attractivité de la ville et de l'agglomération et que la SNCF n'entend rien. Voilà le sujet.

Donc, je répète ce que je vous propose. Je vous mets aux voix le vœu qui semble être acceptable par tout le monde, celui que je vous ai présenté, en ayant retiré le morceau de phrase du 3^e paragraphe. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie tous parce que c'est important dans le débat que nous allons avoir dans les jours qui viennent quand Madame la Ministre nous aura confié un rendez-vous d'ailleurs à Amiens même, puisque c'est là qu'elle souhaite le faire. Voilà.

47.3 - VŒU RELATIF AU RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN.

M. GEST : Je passe la parole à Monsieur... Ah ! bah non, ce n'est pas à Monsieur Tarik BAÏS parce qu'il n'est pas là. Qui ? Alors Madame NOUAOUR qui présente le vœu relatif aux transports en commun, c'est bien ça ? Oui. Je n'y arrive pas, je suis désolé. Je vous promets que je vais progresser. Mais là encore, c'est pareil que tout à l'heure : le vœu, je le transforme en question parce qu'il s'adresse à des compétences d'Amiens Métropole. Un vœu, ça s'adresse à des gens extérieurs, pas à l'intérieur de l'agglomération. Vous avez la parole.

MME NOUAOUR : Merci, Monsieur le Président.

C'est un vœu de transparence concernant le réseau de transports en commun que les élus du groupe Social-Eco Citoyen vous soumettent ce soir.

Longuement espéré et désormais décrié, le réseau de bus amiénois a connu ces deux dernières années une baisse significative de fréquentation.

Dans un premier temps, la mise en route chaotique du nouveau réseau a mis à mal la confiance des habitants avec son réseau de bus.

Puis la crise sanitaire et la propagation du virus ont amplifié la baisse de fréquentation.

Les habitants de notre métropole et les élus doivent être informés en toute transparence de cette situation inquiétante et des actions et perspectives de relance de ce pilier de la mobilité de nos concitoyens.

C'est pourquoi nous proposons au conseil métropolitain de demander un bilan financier, technique et juridique complet concernant le réseau de bus amiénois.

Nous demandons sur la mise en place du bus à haut niveau de service et des 4 lignes structurantes :

- un bilan sur la fréquentation, un bilan des pannes et difficultés techniques,
- un bilan de la mise en place des parkings relais,
- un point sur les lieux où les travaux réalisés continuent à poser des difficultés (circulation, partage de la route,...)
- un bilan financier précis sur cette mise en route.

Nous souhaitons également un bilan de fréquentation du réseau dit secondaire qui pose encore de nombreuses difficultés aux habitants dans certains quartiers d'Amiens et dans des communes de la métropole.

Ces entretiens pourraient se conclure par un débat en conseil métropolitain et la mise en place d'un plan de relance, indispensable sur ce dossier.

Il est maintenant urgent de définir des perspectives d'évolution. Les habitants de la métropole l'attendent.

Dans une ville où près d'un habitant sur deux n'a pas de voiture, la fluidité et la fiabilité de nos transports en commun sont des points essentiels pour le bien vivre ensemble dans notre Métropole.

La transparence est le seul chemin vers la confiance. Merci.

M. GEST : Merci. Donc, je vais vous répondre à cette question qui ne provoquera donc pas de débat.

Je vous réponds d'abord sur la fréquentation du réseau de bus. Les travaux du BHNS qui ont démarré en octobre 2017 ont fortement perturbé le réseau en 2017, en 2018, ainsi que sur le premier semestre 2019. La crise sanitaire a ensuite impacté fortement la fréquentation du réseau entre les mois de mars et juin 2020.

Cependant, dans des situations sans perturbation extérieure et qui offrent des points de comparaison, nous constatons une hausse de la fréquentation. À l'instar du dernier trimestre 2019, où le lancement du nouveau réseau a amené une stabilité de l'offre et une fiabilité renforcée que l'on mesure en comparaison des années 2014, 2015 et 2016, il y a effectivement une augmentation. On est, en validations, à 3 663 000 et des bricoles contre, alors en 2018, 3 293 000. Mais ce n'est pas honnête de dire ça puisqu'il y avait des travaux qui perturbaient la circulation. Mais si je prends 2017, c'étaient 3 521 000. Donc, il y a bien une augmentation de la fréquentation.

Mais aussi en comparant les mois de janvier 2020 et 2017. La fréquentation journalière en semaine scolaire est de 60 157 validations en 2020, en comparaison de 56 628 en 2017. Il est à noter également que la gratuité du samedi a permis une hausse de la fréquentation.

D'autre part, la performance d'un réseau se mesure après 2 ans de mise en service. Un peu de recul est encore nécessaire pour apprécier l'impact de notre nouveau réseau. Nous comptons également sur la nouvelle billettique afin de renforcer l'attractivité du réseau. Les premières remontées sont prometteuses et je vous rappelle que la fréquentation sur les quatre derniers mois de l'année est prépondérante.

Sur les parkings relais, compte tenu de la fiabilité insuffisante des bus les premiers mois, nous n'avons pas fait la promotion de ces parkings. Il va falloir l'envisager auprès de notre cible, c'est-à-dire plutôt les habitants du pôle métropolitain que les Amiénois, bien entendu. Les parkings relais sont aujourd'hui ouverts à tous, barrières levées, et sont donc utilisés par n'importe quel usager qui n'utilise pas forcément le bus. Ce n'est pas satisfaisant. Nous avons d'autres objectifs, mais cela passe par une communication sur le sujet.

Sur les bus électriques : les premiers mois d'exploitation des 43 nouveaux véhicules Irizar ont été - c'est une réalité - particulièrement compliqués, nous n'en avons jamais fait mystère. Ça aurait été délicat d'ailleurs de faire autrement. Le manque de fiabilité, de disponibilité et la multiplication des pannes ont eu un impact sur le fonctionnement du réseau et les usagers ont été, à ce titre, extrêmement pénalisés. La mobilisation continue des équipes d'Irizar et de Keolis a permis progressivement d'inverser la tendance et d'atteindre des niveaux de disponibilité conformes aux exigences attendues. La rentrée de septembre, par exemple, a été réussie. En effet, alors que 37 véhicules sont aujourd'hui requis pour assurer une fréquence à 10 minutes en heures de pointe, des véhicules diesel n'ont dû être ajoutés qu'à seulement deux reprises, le 2 et le 9 septembre.

D'un point de vue fiabilité, tout n'est certainement pas réglé mais les signes sont très encourageants comme l'illustre notamment le nombre de dépannages et de retours au dépôt en constante diminution : 170 en juin 2019, 80 en janvier et 20 en août. Une réunion avec la direction d'Irizar va être organisée d'ici quelques jours avec Jean-Claude RENAUX notamment.

Concernant la circulation : une observation fine de la congestion a permis aux services d'ajuster la programmation des temps de feu de circulation, carrefour après carrefour, et d'optimiser la régulation du trafic en faveur de la fluidité de la circulation. Ce travail n'est pas achevé et continue à s'adapter en permanence à l'évolution des flux de circulation. Cela étant, ceux qui me raconteront qu'on est capable de faire des voies spéciales pour les bus, des voies spéciales pour les vélos, maintenir le stationnement et faire de beaux trottoirs sans contrarier la circulation, sont des menteurs.

Pour le réseau secondaire, je mesure l'importance que constitue la desserte en transports en commun pour les habitants de nos communes, de nos quartiers, notamment pour rejoindre les équipements culturels, sportifs, éducatifs, commerciaux ou de santé d'Amiens.

Depuis la mise en exploitation du nouveau réseau de bus, il y a 16 mois, le réseau de proximité a concentré la grande majorité des doléances d'usagers. D'ailleurs, il y avait eu un sondage, comme chaque fois, organisé par Keolis qui montrait la satisfaction des clients, y compris sur les Némó, alors même qu'il y avait des problèmes, mais qui pointaient des difficultés sur le réseau de proximité.

Même si des améliorations ponctuelles ont été actées au coup par coup, ligne par ligne, je souhaite aujourd'hui engager une réflexion globale à l'échelle du réseau tout entier. Dans ce cadre, j'ai engagé une démarche avec les services et l'exploitant pour dresser un état des lieux des remarques, commune par commune et quartier par quartier. Cette concertation très élargie associe les maires, les adjoints de secteur, les présidents de comité de quartier ainsi que le comité des usagers du bus. Elle permettra ensuite de proposer des adaptations du réseau de proximité tout en prenant en compte les contraintes budgétaires accentuées par la crise sanitaire. Nous ne savons pas aujourd'hui encore quelles vont être les conséquences précises de tout cela et aussi de dispositions nouvelles de l'État sur, par exemple, la suppression d'une partie des impôts dits de production dans lesquels il y a le versement mobilité. Un bilan plus détaillé du fonctionnement du réseau et le retour de la rencontre avec Irizar seront présentés à l'occasion de la prochaine commission développement durable.

Voilà ce que je pouvais vous donner aujourd'hui parce que le temps, pour répondre précisément à vos questions, était un peu court. Encore une fois, n'hésitez pas à nous donner les éléments de vos questions dans des délais lorsque vous voulez avoir des réponses étayées, et on y répondra. On n'a rien à cacher. On ne veut pas planquer des trucs. Il n'y a jamais personne qui a dit que tout allait bien dans les bus Irizar. La ville de Bayonne a les mêmes et a aussi des difficultés, mais les choses s'arrangent. Et je n'oublie jamais que tout ce qui a été préparé et mis en place sous la responsabilité de Pascal RIFFLART, c'était quand même une première en Europe, et nous avons des bus écologiques et je crois qu'il faut toujours s'en souvenir et ne pas voir que le verre à moitié vide. Il y a aussi l'autre côté du verre qui est intéressant. Et je suis persuadé qu'à terme nous montrerons que l'on avait raison d'aller dans ce sens.

Voilà pour le point concernant votre question.

47.5 - QUESTION ORALE SUR LA SECURITE DES CYCLISTES AUX CARREFOURS.

M. GEST : Et il y en a une autre sur la sécurité des cyclistes aux carrefours. Je donne la parole à Émilie THÉROUIN. D'accord.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, si vous vous demandez quel est le principal frein à la pratique du vélo, c'est la sécurité routière. L'étude réalisée, l'an dernier, à Amiens par la Fédération des Usagers de la bicyclette le confirme. Les 956 personnes interrogées ont donné une note de 2,12/6 en matière de sécurité, soit un climat défavorable, ce que confirment les études d'accidentologie où le risque principal à vélo est le franchissement des carrefours.

Amiens Métropole a annoncé, cet été, vouloir s'y attaquer avec le lancement d'un audit des carrefours dangereux. Nous nous en félicitons. Maintenant, il reste à savoir quand et comment.

Pourriez-vous nous présenter la méthodologie et le calendrier de mise en œuvre de cet audit des carrefours ? Et pouvez-vous notamment nous indiquer dans quelle mesure les cyclistes y sont associés ?

M. GEST : La parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Donc, les carrefours à feux ou giratoires sont effectivement des zones qui peuvent être insécurisantes pour les cyclistes, même expérimentés. C'est pour cette raison que j'ai souhaité que les services techniques démarrent un audit dont le but est d'améliorer la sécurité des cyclistes en facilitant le franchissement là où c'est possible. Dans ce domaine, le marquage horizontal et la signalisation verticale sont à mes yeux essentiels pour guider les cyclistes et alerter les automobilistes.

Depuis de nombreuses années, les nouveaux aménagements cyclables sont passés en revue et discutés lors de comités techniques vélos auxquels participent notamment la région Hauts-de-France, la DREAL, le Conseil Départemental, l'ADEME, l'ADUGA et l'association Véloxygène.

J'ai décidé d'aller plus loin dans la démarche puisque les services techniques d'Amiens Métropole participeront dorénavant aux BRACS (les Balades de Reconnaissance des Aménagements Cyclables) organisées par l'association Véloxygène, auxquelles d'ailleurs je n'hésiterai pas à m'inviter personnellement, afin donc d'analyser l'ensemble des éventuelles problématiques et d'être le plus réactif possible lorsqu'une réponse doit être apportée sur le terrain.

La sécurisation des itinéraires cyclables est au cœur de nos préoccupations, un certain nombre de carrefours peuvent être améliorés facilement et rapidement. Pour ce faire, la priorité sera donnée aux carrefours :

- Les plus utilisés par les cyclistes. Ces données seront fournies via la mise en place de bornes de comptage vélos que nous souhaitons acquérir,
- Les remontées des usagers, notamment la carte mise en ligne par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) qui recense les points noirs identifiés par les cyclistes et les carrefours les plus circulés par les automobilistes.

Il est en effet important de faciliter et de sécuriser la circulation des cyclistes en améliorant en priorité ces zones qui peuvent être source d'accidents, chacun peut le constater.

Chaque carrefour sera analysé par les services et les partenaires afin d'identifier et de mettre en place les améliorations nécessaires en priorisant les plus dangereux et les plus circulés.

Plus généralement, nous souhaitons engager le travail d'élaboration du nouveau plan vélo en concertation que nous souhaitons la plus étroite et la plus constructive possible avec les associations d'usagers du vélo.

C'est dans cet état d'esprit d'ailleurs que nous avons rencontré la semaine dernière, avec Madame le Maire d'Amiens, les représentants de l'association Véloxygène.

Nous remettons donc l'ouvrage sur le métier et nous engagerons tranquillement et sereinement, sans précipitations mais en ayant conscience de l'urgence, les améliorations de notre réseau cyclable en priorisant nos interventions.

Voilà la réponse que je peux faire aujourd'hui.

47.6 - QUESTION ORALE « AMIENS METROPOLE AURA-T-ELLE SON PLUI AVANT 2026 ? »

M. GEST : Merci. Et pour terminer, je vais donner la parole à Madame BELLINA pour le groupe des élus Amiens au Cœur.

MME BELLINA : Merci, Monsieur le Président.

Pour faire face aux questions de préservation de la biodiversité, d'étalement urbain, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

Amiens Métropole est un des rares territoires du pôle métropolitain à ne pas avoir lancé cette démarche.

Notons par ailleurs que réviser le SCOT sans un PLUI va s'avérer être une gageure avec des discussions âpres entre les communes.

Monsieur GEST, allez-vous proposer pendant votre mandat aux communes de la métropole un PLUI ? Si oui, à quelle échéance le souhaitez-vous ? Sachant qu'il faut en moyenne 3,5 ans pour en instaurer un. Si non, pourquoi ?

M. GEST : Merci. Je vais vous répondre sur ce sujet.

La loi ALUR « Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové » de mars 2014, complétée par celle du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, a instauré les PLUI à l'échelle des communautés et a rendu obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération dans un délai de 3 ans après sa publication.

Le législateur a toutefois laissé la possibilité d'une minorité de blocage correspondant à au moins ¼ des communes membres représentant au moins 20 % de la population, soit pour Amiens Métropole au moins 10 communes pour un poids de population au minimum de 36 000 habitants.

Les communes d'Amiens Métropole ont donc délibéré en 2017 pour acter ou non le transfert de compétence : 21 communes avaient délibéré contre le transfert de compétence (dont la ville d'Amiens).

Ainsi, au lendemain du 27 mars 2017, Amiens Métropole n'est pas devenue compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

La loi ALUR prévoit que si, après le 27 mars 2017, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021. Les communes pourront néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert, dans le délai de trois mois précédant cette échéance.

Il s'agit pour les communes d'Amiens Métropole de se positionner quant à cette prise de compétence par Amiens Métropole via une délibération entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Suite à un récent séminaire des élus de l'agglomération, nous allons, comme en 2017, adresser un courrier aux communes pour qu'elles se positionnent avant le 31 décembre.

Il est vrai que nous appartenons à un Pôle Métropolitain où les 7 communautés de communes sont en PLUI. Mais je comprends personnellement que des communes ne souhaitent pas perdre une compétence aussi importante, même si très probablement le jour viendra où les choses apparaîtront inéluctables.

Et je voudrais quand même préciser, pour terminer, que nous avons deux outils collectifs qui permettent de traiter collectivement ces problèmes d'urbanisme. Il y a d'abord le SCOT, le schéma de cohérence territoriale, qui édicte un certain nombre de règles et, je le répète une nouvelle fois, qui va être, dans les années qui viennent, qui est déjà en révision d'ailleurs, c'est commencé, et puis il y a le PLH que nous avons voté tout à l'heure. Par conséquent, on n'est pas dépourvu d'outils permettant de regarder la problématique du logement sur l'ensemble du territoire, mais pour autant, ce n'est pas un PLUI et donc, eh bien, je vous l'indique : nous attendrons le résultat des décisions des communes puisque c'est la loi.

Voilà pour la réponse à la dernière question.

Il me reste à vous dire deux choses, puisque nous avons épuisé l'ordre du jour.

Dire que ce week-end, dans des conditions que l'on connaît, c'est un week-end culturel important. Je souhaite qu'il le reste malgré tout. Nous avons pris des mesures pour que la rue à Amiens se déroule malgré tout, avec évidemment la suppression de deux choses : d'abord l'inauguration, ce n'est pas ça le plus important, et surtout le spectacle de samedi soir qui risquait d'amener trop de monde sur la place Longueville.

Il y a également, ce week-end, le lancement des saisons du Safran et de la Maison de la Culture. Le directeur de la Maison de la Culture a pris des mesures aussi pour des jauges de spectateurs permettant d'être compatibles en tout cas avec les obligations qui sont les nôtres aujourd'hui.

Je souhaite aussi que l'opération « La cathédrale en carton », qui est très spectaculaire, nous sommes allés, juste avant la réunion, voir le montage des différentes pièces qui seront assemblées samedi, puisque c'est reporté à samedi, demain il y a un avis de tempête en plus, donc bon. Mais je souhaite que néanmoins ce soit un résultat positif.

Donc, je ne peux que vous engager bien sûr à participer au lancement et aux différents événements culturels du week-end.

Enfin, je ne terminerai pas cette séance sans saluer et rendre hommage à deux personnes qui sont dans la salle, peut-être pas pour la dernière fois en tant que spectateurs, mais en tout cas acteurs d'Amiens Métropole : Philippe MAGNIER, qui est là-bas au fond, que la plupart d'entre vous connaissent, car il est depuis longtemps acteur en étant directeur général adjoint de notre collectivité, chargé, pour faire simple, des services techniques. Et Hubert FLANDRE, qui est notre directeur général adjoint attractivité, qui est bien connu aussi dans la Somme pour avoir occupé des fonctions avant au conseil général, et qui ont l'un et l'autre apporté énormément à la collectivité Amiens Métropole et aussi à la ville d'Amiens d'ailleurs. Et je tenais à les saluer, à les remercier, pour le travail effectué, et bien entendu, dans des cas pareils, ce n'est pas interdit de les applaudir.

(Applaudissements.)

M. GEST : Ils ont fait valoir leurs droits à la retraite. Oh ! ils vont certainement s'ennuyer de nous, j'en suis sûr. Mais ils seront toujours les bienvenus parmi nous, ici ou ailleurs, et en tout cas pleine et bonne retraite ! Enfin il y a encore quelques semaines. Là, ils sont encore opérationnels quelques jours, plus que quelques semaines.

Voilà. Nous en avons ainsi terminé avec notre séance de ce soir. Je remercie tout le monde de la présence. Je remercie les équipes techniques et d'Amiens Métropole et je crois comprendre aussi de l'extérieur qui ont permis la tenue, dans des conditions convenables, de ce conseil. Merci à tous. Bonne soirée !

La séance est levée à 21 H 47.

Le Président de séance,



Alain GEST

